



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Syndicat Layon Aubance Louets  
Commission Locale de l'Eau du  
SAGE Layon Aubance Louets



Signature de l'accord de territoire, décembre 2025, Terranjou

Financeurs :



L'EUROPE  
s'engage  
au sein de la Loire  
avec le FEDER

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Agence de l'Eau  
Loire-Bretagne

RÉGION  
PAYS  
de la LOIRE  
Layon Aubance Louets





# EDITO

*Dominique PERDRIEAU,  
président du Syndicat et  
Jean-Jacques DERVIEUX,  
président du SAGE*



Frêne tétrard,  
© Agglo2B – AD PRODUCTIONS

L'année 2025 marque un tournant pour notre territoire.

Alors que s'achève ce mandat, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers tous ceux qui ont contribué à faire vivre nos instances.

Nos remerciements s'adressent d'abord à nos partenaires institutionnels et financiers – l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les EPCI, le Département de Maine-et-Loire, la Région Pays de la Loire, l'État et l'Europe – dont le soutien constant a permis la réalisation de projets structurants pour la gestion de notre ressource en eau et de nos milieux aquatiques.

Nous saluons l'engagement de nos agents techniques et administratifs, dont le professionnalisme et le dévouement quotidien assurent la continuité et la qualité de nos missions. Leur expertise constitue le socle de notre action territoriale.

Notre reconnaissance va également à l'ensemble des élus qui, tout au long de ce mandat, ont porté avec conviction les enjeux de l'eau sur notre bassin versant. Leurs débats, leurs décisions et leur vision partagée ont permis d'avancer concrètement dans la préservation de cette ressource vitale.

Ensemble, nous avons posé des fondations solides. Les défis à venir – adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, reconquête de la qualité de l'eau, adaptation aux moyens financiers disponibles – appellent la même détermination collective.

Bonne lecture et encore merci à toutes et à tous.

# SOMMAIRE

## I - LE TERRITOIRE

1. Les chiffres clés.....	4
2. Les activités socio-économiques.....	5
3. Le contexte agricole.....	6
4. Le contexte hydraulique.....	7
5. L'état de la ressource en eau .....	9
6. Le patrimoine naturel .....	10
7. L'état des masses d'eau.....	11
8. Répartition des compétences..... (Sage/syndicat)	12

## II - SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

A. LE SAGE .....	14
1. Définition .....	14
2. La vie du sage révision et approbation .....	15
3. La commission locale de l'eau (CLE) .....	16
4. Le fonctionnement et Le bureau de la CLE .....	16
5. L'organigramme.....	17
B. LES ACTIONS .....	18
1. Animation de la CLE et suivi du SAGE .....	18
a. Les réunions.....	18
b. Les avis .....	19
c. Coordination et suivi territorial .....	22
d. Feuille de route .....	23
2. Étude stratégique d'amélioration de la connaissance ..	24
3. Suivi des eaux souterraines .....	26
4. Suivi des eaux superficielles .....	28
5. Suivi de la qualité de l'eau .....	30
6. Animations et sensibilisation enfants et jeunes.....	32
7. Communication et sensibilisation.....	34

## III - SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

### A. FONCTIONNEMENT

1. Les statuts.....	36
2. Le comité syndical et le bureau.....	36
3. Les commissions.....	38
4. L'organigramme.....	39

## B. LES ACTIONS .....

1. Accompagnement technique des élevages.....	40
2. Accompagnements individuel des agriculteurs .....	42
3. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) .....	44
4. Agroforesterie (plantation) .....	46
5. Agroforesterie (animation).....	48
6. Aménagement d'infrastructures agroécologiques .....	50
7. Restauration des zones humides .....	52
8. Programme de restauration/création de mares.....	54
9. Dispositif expérimental d'accompagnement des agriculteurs à l'hydrologie régénérative .....	56
10. Restaurer les cours d'eau et les milieux humides associés.....	58
a. Les travaux.....	58
b. Les études .....	68
c. La rétrocession des ouvrages .....	70
d. Accompagnement technique et conseil .....	71
e. Perspectives 2026.....	71
11. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) .....	72
12. Préservation de la biodiversité des milieux humides .....	74

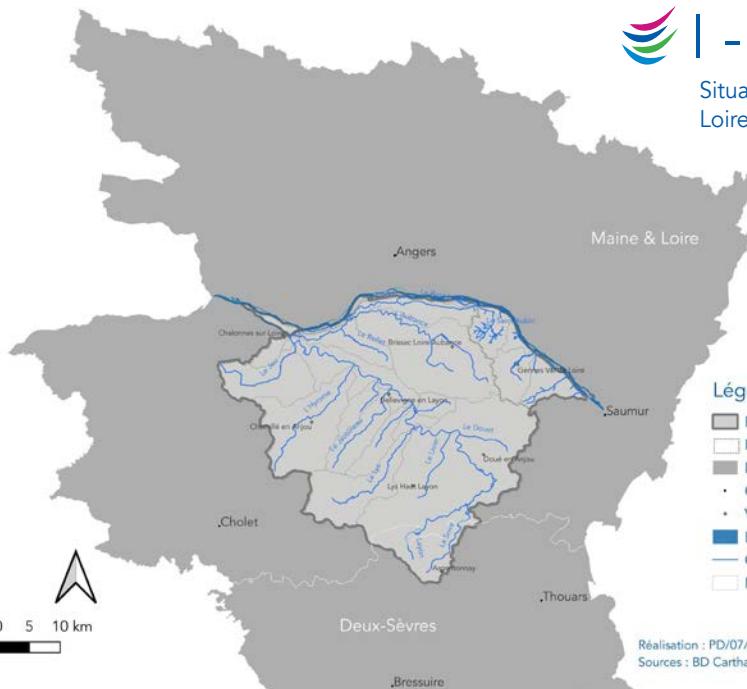
## IV - OUTILS FINANCIERS

### A. LES CONTRATS

1. Accord de territoire 2025-2027 .....	77
B. LES OUTILS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES.....	78
C. LE BILAN FINANCIER .....	79
LEXIQUE .....	80



La publication du rapport d'activité du Syndicat Layon Aubance Louets est l'occasion de faire un bilan des réalisations et de l'avancement des projets. Édité par le Syndicat Layon Aubance Louets - Directeur de la publication : Dominique Perdrieau, Président - Rédacteur en chef : Yannick Lochu, directeur - Coordonination et suivi de fabrication : Pascale Gervais, chargée de communication. Photos : SLAL - Conception graphique et mise en page : Maud Le Yaouang, Esprit Graphique - Impression Connivence (Angers), certifié Imprim'Vert et PEFC 10-31-2873 - Tirage sur papier recyclé : 250 exemplaires.



## I - LE TERRITOIRE

Situation : dans les départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.



Réalisation : PD/07/2025 Syndicat Layon Aubance Louets  
Sources : BD Carthage, BD AEIB, BD Syndicat Layon Aubance Louets

## 1. LES CHIFFRES CLÉS



Une estimation d'environ  
DU TERRITOIRE serait couvert par des ZONES HUMIDES



Sur le territoire du SAGE : 45 communes - 1275 km de cours d'eau  
12 masses d'eau - 100 000 habitants - 1375 km<sup>2</sup>.

## 2. LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le secteur agricole regroupe :



**20%**

des ENTREPRISES  
DU TERRITOIRE



**2<sup>e</sup> SECTEUR**  
après les services  
et le commerce

Répartition de l'occupation du sol :



**77 %**  
D'ESPACES  
AGRICOLLES



**14 %**  
pour  
LA FORÊT



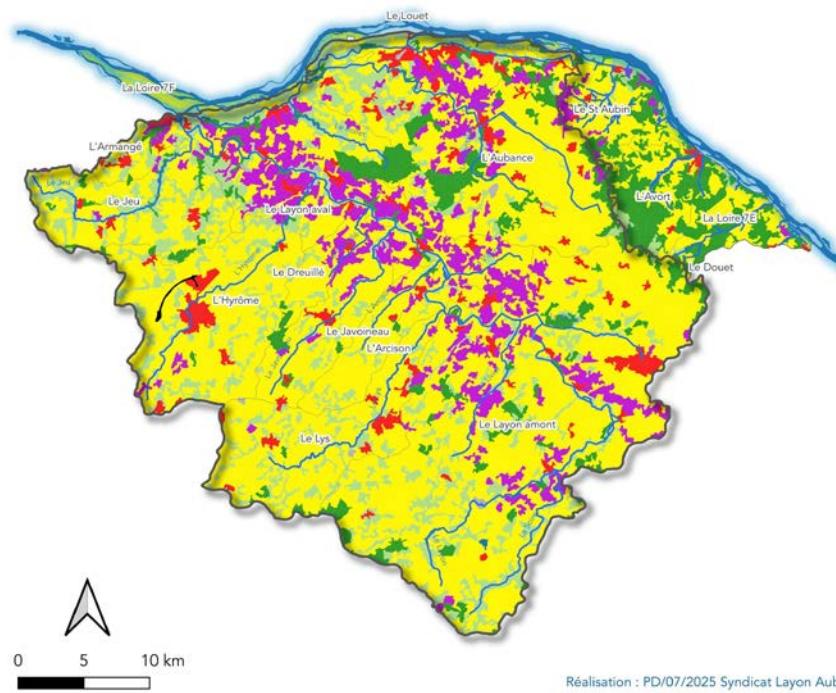
**9 %**  
pour les AUTRES  
ESPACES (villes, etc.)



Sablière des Grandes Biousses,  
les Alleuds, Terranrou

Le sud et l'ouest du territoire sont des zones de bocage essentiellement tournées vers la polyculture.

Le nord Est est un territoire majoritairement forestier. À l'est, la région de Doué-en-Anjou est marquée par de grandes plaines céréalières et des cultures spécialisées (pépinières, etc.). Les vignes sont regroupées sur un axe qui traverse le territoire, le long des coteaux du Layon et de l'Aubance.



Carte de l'occupation  
des sols

Légende :

Périmètre syndicat Layon  
Aubance Louets  
Périmètre SAGE

La Loire  
Cours d'eau principaux

Masses d'eau

Occupation du sol simplifiée

Forêts

Prairies

Terres arables

Vignes et vergers

Zones urbaines et industrielles

Cours et voies d'eau

Plans d'eau (très grand)

Carrière

Réseaux routiers et ferroviaires

### 3. LE CONTEXTE AGRICOLE

Le territoire du SLAL se caractérise par une forte vocation agricole, où les pratiques agricoles jouent un rôle déterminant dans la préservation de la ressource en eau. L'analyse de plusieurs indicateurs environnementaux permet d'éclairer les enjeux auxquels répondent les actions menées.

37 % de la SAU : Surfaces en herbe. Elles constituent un levier important pour la protection de la ressource en eau.

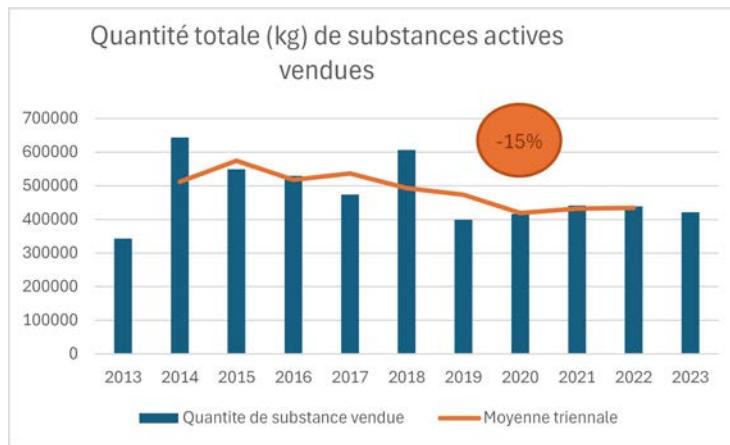
12 % de la SAU : Agriculture biologique. Elle repose majoritairement sur les systèmes d'élevage et la viticulture.

6 % de la SAU : Surface en culture économe en intrants (hors surface en herbe). Elles sont principalement constituées de luzerne, sorgho et sarrasin.

3 % de la SAU : Protéagineux et légumineuses. Elles participent à la réduction d'engrais azotés.

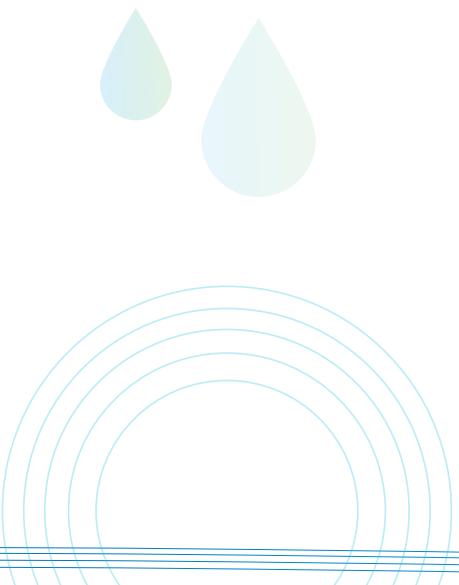
9 300 km de haies. Elles représentent un captial écologique majeur.

**Évolution des ventes de substances actives** (produit qui exerce une action sur les organismes nuisibles ou sur les végétaux). Les données disponibles montrent une pression persistante liée à l'usage des produits phytosanitaires, malgré une légère réduction des ventes en 10 ans. Cette évolution souligne la nécessité de poursuivre l'accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de production plus économies en intrants.



Source : BNVD (Base Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques).

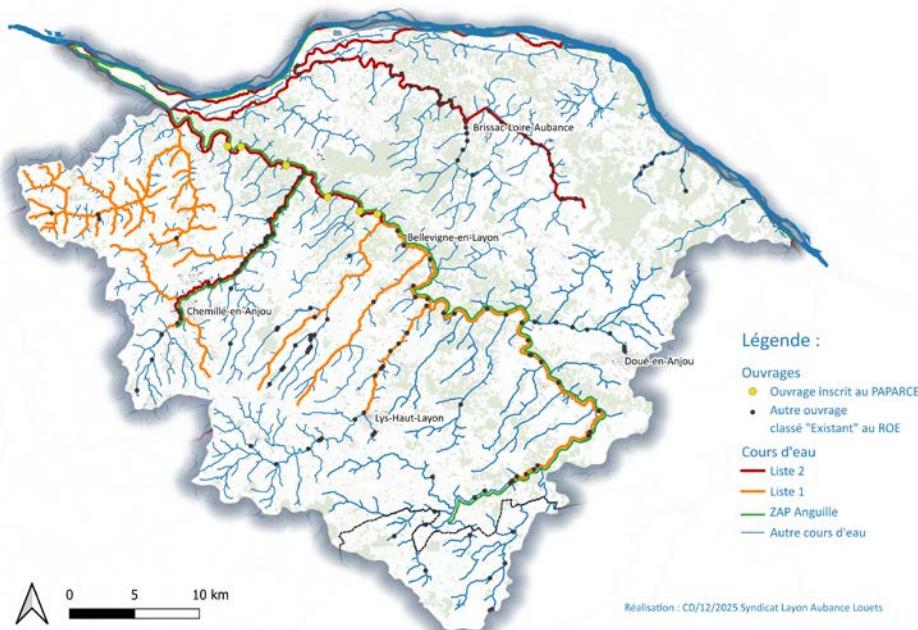
Données à l'échelle du territoire du SLAL.



## 4. LE CONTEXTE HYDRAULIQUE

Le SLAL dispose de diagnostics de l'état des cours d'eau sur les artères principales comme le Layon et l'Aubance ainsi que sur quelques affluents comme la Vilaine, le Jeu et l'Hyrôme. Il peut être fait le constat global qu'une part importante des cours d'eau du territoire ont été modifiés par d'anciens travaux d'aménagement hydraulique qui ont conduit à élargir, approfondir, déplacer et cloisonner les cours d'eau.

### Localisation et classement des ouvrages



Cours d'eau approfondi et déplacé, ruisseau du Vau, Terranjou

En 2020, on a mesuré combien les rivières étaient stoppées par des barrages et autres obstacles : le Layon amont à 21%, le Layon aval à 64%, l'Aubance à 20% et l'Hyrôme aval à 40%. Concrètement, le taux d'étagement est l'addition des hauteurs de tous les obstacles, comparée à la pente naturelle de la rivière. Plus ce taux est élevé, plus la rivière est transformée en succession de petits étangs au lieu de couler naturellement. Ça change complètement la vie dans la rivière : l'eau stagne davantage, le courant ralentit, et les poissons et autres animaux aquatiques ne retrouvent plus leurs conditions de vie naturelles.

Les actions de restauration de la continuité écologique font évoluer ces taux : fin 2025, le SLAL dispose de données fiables uniquement sur le Layon amont et aval dont le taux d'étagement est respectivement de 18,9 % et 62,7 %.

Pour suivre la qualité des cours d'eau, un suivi d'indicateurs biologiques est réalisé. Les indices biologiques dans les cours d'eau sont basés sur la diversité, l'abondance et la sensibilité des espèces présentes (invertébrés, plantes, poissons). Une grande diversité d'espèces et des populations abondantes sont généralement indicatives d'un écosystème en bonne santé. À ce jour, le SLAL dispose de résultats à 5 ans après travaux de restauration des milieux sur 18 sites. Une amélioration des indices biologiques est démontrée sur 9 sites (soit 50 %) et un maintien de la classe sur 6 sites (soit 33 %). Cela démontre qu'agir seulement sur les cours d'eau n'est pas suffisant et qu'une amélioration globale à l'échelle du bassin versant (assainissement, bocage...) est nécessaire pour restaurer l'ensemble des écosystèmes. Depuis 2025, un suivi de l'hydromorphologie du cours d'eau (profil en travers, faciès d'écoulement, colmatage, etc.) vient compléter l'évaluation. Le SLAL ne dispose pas encore de résultat après travaux.



## Chiffres clés

### DEPUIS 2016 :

- 20 KM DE COURS D'EAU RESTAURÉ
- 32 AMÉNAGEMENTS D'OUVRAGES



Restauration du ruisseau de la Frappinière, 2024, Valanjou, Chemillé-en-Anjou

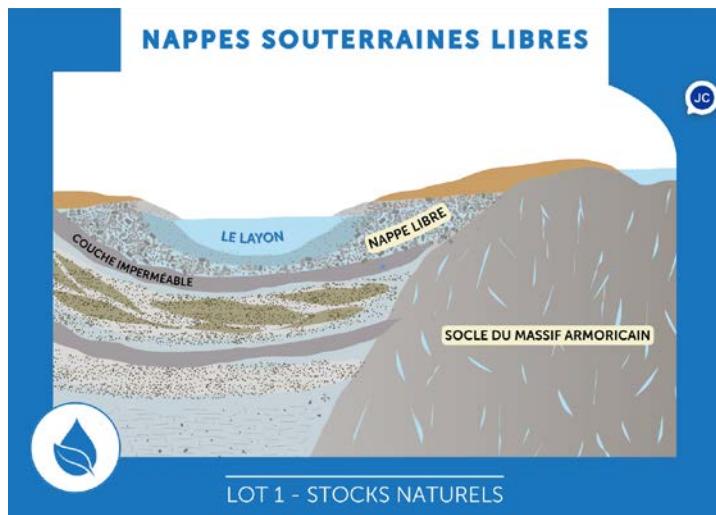
Indicateurs environnementaux	Objectifs 2027	Résultats 2025
Pourcentage des sites sur lesquels il y a une amélioration des analyses biologiques, avant et après travaux (N+3 et/ou N+ 5)	75 %	50 %
Pourcentage des sites cours d'eau restaurés pour lesquels l'hydromorphologie a été améliorée	75 %	Pas de donnée en 2025
Taux d'étagement (%)	Baisse du taux	Baisse du taux
Evolution des températures des cours d'eau du territoire	Pas d'objectif / Pour information	Pas de donnée en 2025

## 5. ÉTAT DE LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire est situé dans une zone de contact entre deux formations géologiques, lesquelles impactent différemment la ressource en eau sur le territoire.

La partie sud et ouest du territoire, située sur le Massif armoricain et constituée de roches imperméables, est soumise à des étiages marqués et dispose de ressources en eau souterraine limitées.

La partie nord et est du territoire, située sur le Bassin parisien, est caractérisée par une succession de roches perméables et imperméables, offrant des réserves en eau souterraine globalement plus favorables.



Piézomètre près de l'Aubance

Pour suivre l'état quantitatif de la ressource en eau sur le territoire, deux indicateurs environnementaux sont suivis :

- Le Débit d'Objectif à l'Etiage (DOE). Ce débit est une valeur mensuelle à respecter en moyenne 8 années sur 10 afin d'assurer l'équilibre entre l'ensemble des usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique. C'est donc un indicateur de l'eau de surface dite « superficiel ». Sur la période 2016-2025, le DOE n'a été respecté que 5 années sur 10.
- Le niveau piézométrique des nappes, il correspond à la hauteur à laquelle l'eau est présente dans un forage, c'est donc un indicateur de l'eau dite « souterraine ».

## 6. LE PATRIMOINE NATUREL

Le territoire présente des richesses naturelles qui font l'objet d'un classement avec une réglementation qui s'y rapporte destinée à protéger les habitats naturels, la faune et la flore sauvage. Il est caractérisé par :

**Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :** c'est un inventaire et donc un outil d'appréciation ou d'aide à la décision en matière d'aménagement.

On distingue 2 types :  
l'un est défini par la présence  
d'espèces remarquables et  
l'autre par des ensembles  
naturels et paysagers.

## Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

Ils ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Réserve Naturelle

## Régionale :

située près du Pont Barré à Beaulieu-sur-Layon. Elle constitue à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR - LAT) :

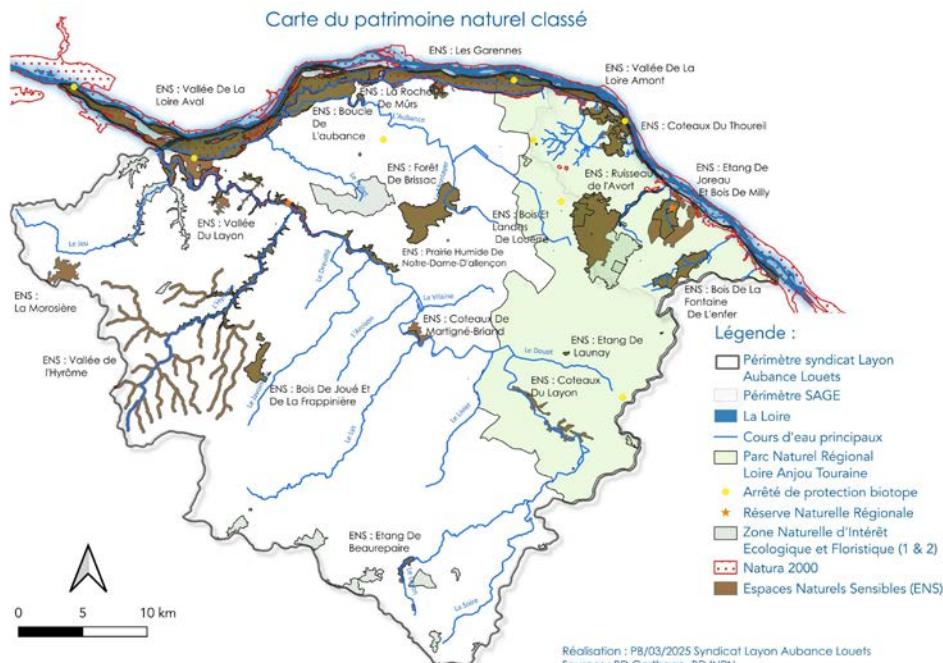
c'est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

## Zone Natura 2000 :

située principalement sur les bords de Loire et sur la vallée du Layon. C'est un dispositif de protection. Les projets d'aménagement font l'objet d'une étude d'incidence sur le milieu et ne peuvent se concrétiser que s'il est préservé.

## Arrêtés "aires de protection"

**de biotope**” : ce sont des aires protégées à caractère règlementaire qui ont pour objectif de prévenir la disparition d’espèces protégées.



Réalisation : PB/03/2025 Syndicat Layon Aubance Louets  
Source : RD Carthage, RD INPN

Orchis bouffon,  
Anacamptis morio.  
Coteaux de Pont-Barré  
Beaulieu sur Layon



## 7. L'ÉTAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) votée au Parlement européen et transcrite en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006) définit les conditions d'atteinte de « bon état » pour les masses d'eau. Deux états sont évalués pour l'atteinte du bon état d'une masse d'eau :

### - Évaluation de l'état écologique :

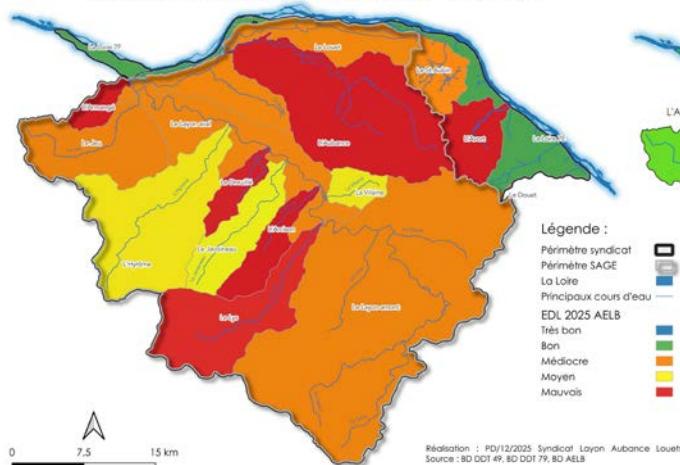
C'est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est basé sur l'évaluation des paramètres biologiques (présence d'êtres vivants végétaux et animaux) et des paramètres physico-chimiques (température, oxygène dissous, nutriments, polluants spécifiques, etc.). 5 classes d'état sont possibles.

### - Évaluation de l'état chimique :

C'est l'appréciation de la qualité d'une eau sur la base des concentrations en polluants (métaux lourds, pesticides, polluants industriels et autres polluants). L'état chimique comporte deux classes : bon et mauvais. Le bon état chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale (concentration d'un polluant qui ne doit pas être dépassée pour la santé humaine et l'environnement).

### Cartes de l'état écologique et de l'état chimique des masses d'eau du SAGE, 2025

Carte présentant l'état écologique des masses d'eau - EDL 2025 - AELB



Etat chimique des eaux de surfaces - données 2018



### Le saviez-vous ?

Une masse d'eau de surface est une grande quantité d'eau qui se trouve dans un endroit spécifique, comme un océan, une mer, un lac ou une rivière. Elle peut être salée (comme l'océan) ou douce (comme un lac).

## 8. LES MISSIONS DU SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS (SLAL)

### Une gestion intégrée et solidaire de l'eau à l'échelle du bassin versant

Le SLAL a pour mission de gérer de manière équilibrée et durable la ressource en eau et les milieux aquatiques sur son territoire, dans le respect des droits et obligations des riverains et de leurs associations, et dans une logique de solidarité amont-aval.

### Une feuille de route politique et technique partagée

Les actions du SLAL s'inscrivent dans le cadre de la stratégie territoriale multithématique, validée par les élus en 2021 et déployée sur la période 2022–2027. Cette stratégie repose sur cinq enjeux structurants :



Milieux aquatiques et humides



Gestion quantitative de la ressource



Mobilisation et gouvernance



Aménagements du bassin versant



Qualité de l'eau



Restauration d'une mare, Chalonnes-sur-Loire

## Des actions opérationnelles complémentaires

Ces enjeux sont traduits en axes d'action concrets, organisés autour de deux niveaux d'intervention complémentaires :

### Portage du SAGE

- Assurer le portage et la coordination de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon Aubance Louets;
- Piloter les études stratégiques du territoire, dont l'étude HMUC\*;
- Suivre la qualité et la quantité de l'eau et des milieux aquatiques;
- Mener des actions de communication, de sensibilisation et de diffusion des connaissances auprès des élus, partenaires et acteurs locaux.

### Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

- Restaurer les cours d'eau et les zones humides;
- Préserver la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques;
- Aménager les bassins versants, notamment via des infrastructures agroécologiques,
- Accompagner le milieu agricole sur les enjeux de l'eau.



Redents à Saint-Georges-des-Gardes



Plantation de haies, Valanjou, Chemillé-en-Anjou

## Un cadre partagé pour clarifier l'action du syndicat

### Le règlement d'intervention du SLAL

En 2025, le SLAL a lancé la rédaction d'un règlement d'intervention, document structurant visant à :

- Clarifier le cadre d'action du syndicat ;
- Partager une lecture commune des compétences exercées (SAGE, GEMAPI et hors GEMAPI) ;
- Harmoniser les modalités d'intervention avec les EPCI membres.

Ce document constitue une étape clé pour renforcer la compréhension et l'appropriation des missions du SLAL par l'ensemble des partenaires et assurer la cohérence des interventions sur le bassin versant.



## II - LE SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

### ► A. LE SAGE



#### 1. DÉFINITION

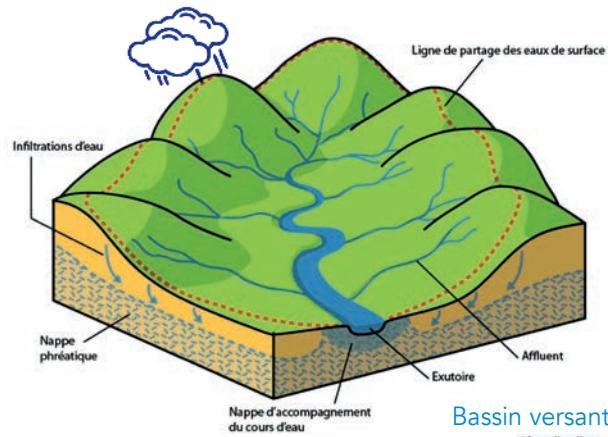
Qu'est ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?

C'est un **document** traduisant un projet de territoire qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Il est élaboré de façon concertée par une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, à l'échelle d'un territoire composé de plusieurs "bassins versants" (territoire où toutes les eaux convergent vers un même cours d'eau).

Il est constitué de deux documents principaux :

- le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**
- le **règlement**

**Le saviez-vous ?**  
Le SAGE est opposable aux tiers et à l'administration, c'est-à-dire que tout le monde doit respecter son règlement.



**Le saviez-vous ?**  
Les limites du territoire ne sont pas des limites administratives. Elles ont été établies sur les limites hydrographiques, c'est-à-dire selon les limites d'un bassin versant.

© Source Alsace Nature



## 2. LA VIE DU SAGE (RÉVISION ET APPROBATION)

### L'historique

En **2006**, le premier SAGE a été approuvé. Ensuite, en **2011**, la Commission Locale de l'Eau a engagé sa révision (évaluation, diagnostic, rédaction du Plan d'Aménagement de Gestion Durable et du Règlement, consultations). La révision du SAGE se fera en 2027 ou 2028.



Vote de la CLE

**Le projet de SAGE révisé** a été adopté par la CLE le 18/10/2020 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Le SAGE fixe pour les **6 années à venir** la feuille de route et les objectifs à atteindre.

#### Enjeux principaux du SAGE :

- 1- Gouvernance et organisation
- 2- Qualité physico-chimique des eaux
- 3- Qualité aquatique des milieux
- 4- Aspects quantitatifs

#### Les documents du SAGE :

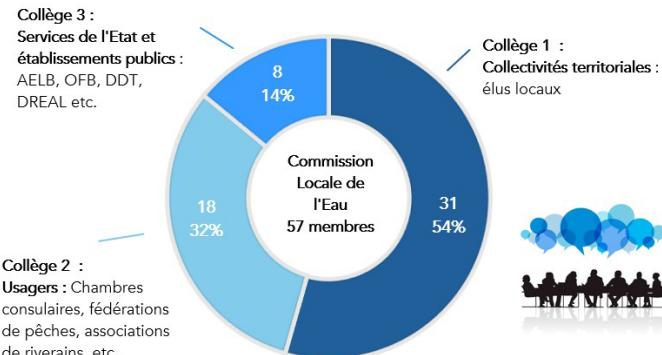
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
- L'évaluation environnementale, le rapport de présentation et la déclaration environnementale
- Le règlement



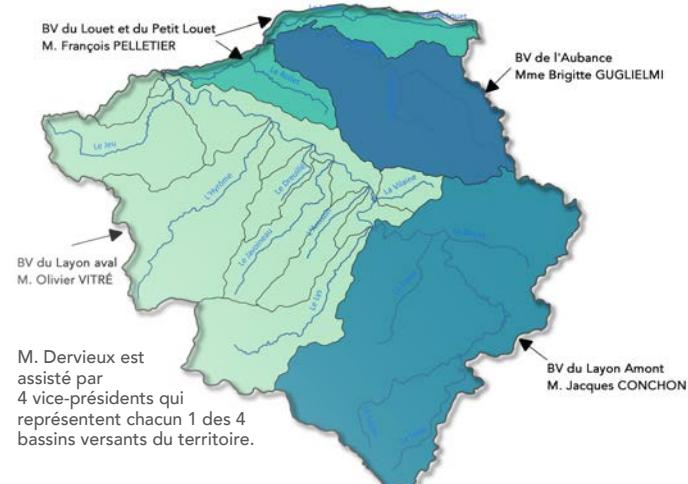
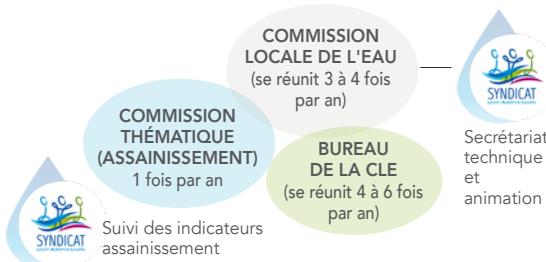
## 3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La CLE est créée pour élaborer, suivre, mettre en œuvre et réviser le SAGE Layon Aubance Louets. C'est le « parlement local de l'eau ». Elle n'est pas dotée de la personnalité morale de droit public et ne peut donc pas être maître d'ouvrage. Elle est portée par une structure au moins égale au périmètre du SAGE, il s'agit du Syndicat Layon Aubance Louets. Régulièrement les arrêtés de composition de la CLE sont modifiés pour remplacer des membres (démission d'un élu par exemple) ou en faire entrer de nouveaux (collège des usagers par exemple). Le dernier arrêté de composition de la CLE date du 3 décembre 2025. Son organisation est tripartite : **3 collèges et 57 membres**.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR COLLÈGE



## 4. LE FONCTIONNEMENT DE LA CLE



## 5. LE BUREAU DE LA CLE

- composé de 21 membres représentants des 3 collèges,
- prépare les dossiers techniques et séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du SLAL.

La CLE donne mandat au Bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

## 6. ORGANIGRAMME

### Président de la CLE

Jean-Jacques DERVIEUX

1<sup>er</sup> Vice-Président Syndicat Layon Aubance Louets

VP - Bassin versant de  
l'Aubance

**Brigitte GUGLIELMI**

Conseillère Départementale de  
Maine-&Loire

Démission en fin d'année 2025

VP - Bassin versant du  
Layon aval

**Olivier VITRÉ**

Maire de Saint Paul-du-Bois

VP - Bassin versant du  
Layon amont

**Jacques CONCHON**

Vice-Président du Syndicat Layon  
Aubance Louets

VP - Bassin versant du  
Louet du Petit Louet

**François PELLETIER**

Vice-Président du Syndicat  
Layon Aubance Louets

#### Collège 1 Collectivités locales

**Odile GINESTET**

Vice-Présidente  
du Syndicat Layon Aubance Louets

**Yannick BENOIST**

Vice-Président  
CA Mauges Communauté

**Luc-Jean DUGAS**

Conseiller Communautaire  
CC Thouarsais

**Pascal LAGOGUEE**

Conseiller communautaire  
CA du Bocage Bressuirais

**Eric MOUSSERION**

Vice-Président  
CA Saumur Val de Loire

**Marc SCHMITTER**

Président  
CC Loire Layon Aubance

**Dominique PERDRIEAU**

Président de la structure porteuse  
du SAGE

#### Collège 2 Associations

**Thierry CHAILLOU**

Association des irrigants  
Sud Loire Aubance

**Bernard MERLIN**

Fédération de Maine-et-Loire  
pour la pêche et la protection du milieu  
aquatique ou son représentant

**Jacques DE MAISONNEUVE**

Syndicat départemental  
de Maine-et-Loire  
de la propriété privée rurale

**Pierre BENEVILLE**

Association pour la Sauvegarde des rives  
du Layon Moyen et de ses affluents

**Alain LAPLACE**

Conservatoire d'espaces naturels  
des Pays de la Loire

#### Collège 3 Services Etat

**Laurent GUILLAUD**

Office Français de la Biodiversité  
des Pays de Loire

**Pascal BONIOU**

Agence de l'eau Loire-Bretagne

**Camille BURDIN**

Direction Régionale  
de l'environnement de l'aménagement  
et du logement des Pays-de-la-Loire

**Marc ANDRE / Laurent ORHON**

Départemental des Territoires  
de Maine-et-Loire



## B. LES ACTIONS

### 1. ANIMATION DE LA CLE ET SUIVI DU SAGE

#### a. Les réunions

##### Les séances plénières

Au cours de l'année 2025, la CLE s'est réunie à 3 reprises. Avec pour ordres du jour :

> Le 31 janvier 2025

##### SAGE :

- Sujet d'actualité : réponse du Préfet à la sollicitation de la CLE concernant les études complémentaires obligatoires à l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat ;
- Présentation du bilan des avis de la CLE émis en 2024 ;
- Présentation du décret SAGE paru en décembre 2024 ;
- Demande d'avis des membres sur les projets d'enjeux du Bassin Loire Bretagne (en lien avec le futur SDAGE).

##### Territoire :

- Présentation du programme prévisionnel d'actions de l'Accord de Territoire Eau 25-27 Layon Aubance Louets ;
- Présentation des projets de zonages Ramsar, par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

> Le 4 avril 2025

##### SAGE :

- Présentation du rapport d'activité 2024 ;
- Présentation et validation du plan de communication/ sensibilisation « SAGE 2025 » ;
- Vote des études complémentaires pour l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat.

##### Territoire :

- Présentation du programme prévisionnel des travaux milieux aquatiques 2025, par le syndicat Layon Aubance Louets.

> Le 5 décembre 2025

##### SAGE

- Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE pour intégrer les changements dus au décret ;
- Validation de la feuille de route de la CLE, feuille de route en lien avec le 12<sup>e</sup> programme de l'AELB ;
- Informations sur les élections municipales de 2026, conséquences sur la composition du collège n°1.

##### Territoire :

- Présentation des travaux des milieux aquatiques réalisés en 2025, par le syndicat Layon Aubance Louets.

### Le Bureau de la CLE

Le bureau s'est réuni à 4 reprises pour préparer les réunions de la CLE et pour donner des avis spécifiques.

### Le comité « assainissement »

Créé en 2019, il est composé des représentants des collectivités ayant la compétence « assainissement », d'associations de consommateurs et des services de l'Etat. Il a pour objectif de dresser une situation de l'assainissement sur le territoire, de rappeler les dispositions du SAGE les concernant et de réfléchir à des plans d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau en sortie des stations d'épuration (STEP).

Ce comité ne s'est pas réuni en 2025.

### Perspectives 2026 :

Travail de collectes et étude des données concernant l'assainissement.



### POINT DE VUE

Jacques DE MAISONNEUVE

Représentant du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale

Administrateur de la Propriété Privée Rurale du 49, je représente les propriétaires au sein de la CLE. H2O,

formule simple, bien connue qui est la source de toutes les vies.

Les décisions prises ont des incidences importantes sur la vie économique et sociale des citoyens. Mon ressenti. L'ensemble des actions sont conduites dans le respect de réglementations établies depuis de nombreuses années. Elles me semblent éloignées de la réalité du terrain. Pour la qualité de l'eau j'ai l'impression que l'on cherchera toujours plus loin. La physiologie Humaine sait s'adapter. Evaporation des pièces d'eau ou arasement d'ouvrages. On dit que l'eau est et sera plus rare ? Le citoyen quand il a connaissance d'une difficulté d'approvisionnement fait des réserves. Mais pour l'eau nenni point, il faut qu'elle aille à la mer !

Il faut garder et préserver tous les biotopes, c'est conforme à notre volonté et contractualiser un « contrat d'étage » pour maintenir le niveau des cours d'eau par la remise en état des moines et bondes permettant les écoulements nécessaires, ce serait une bonne orientation. Notre action provoque des réactions et des tensions – propriétaires, exploitants agricoles et élus ! Sommes-nous meilleurs connasseurs de la nature que les générations passées qui ont façonné des ouvrages ? Les bureaux d'étude, ne sont-ils pas le miroir de nos demandes ?

En conclusion, j'adhère à la préoccupation permanente de la gestion de l'eau et de la nature, faisons évoluer le doctrinaire réglementaire vers le pragmatisme et le bon sens. La route sera longue.

Photo © Carrières Nivet



## b. Les avis

**Consultations obligatoires de la CLE : dossiers loi sur l'eau soumis à autorisation environnementale.**

Information de la CLE : dossiers loi sur l'eau soumis à déclaration environnementale.

### • Consultations obligatoires

#### • AVIS 1 : Enjeux du SDAGE

Porteur de Projet : Préfète coordinatrice de bassin et l'AELB  
Objet : consultation sur les enjeux du SAGE (auparavant intitulée questions importantes), elle intervient cycliquement dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. 7 enjeux sont proposés. 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : les membres de la CLE ont émis un avis favorable aux enjeux du SDAGE en demandant quelques ajouts ou modifications.



**COMPLÉMENT D'INFORMATION DU SLAL** suite aux écrits de M. De Maisonneuve : "Votre plaidoyer pour un pragmatisme local face aux réglementations environnementales mérite débat : si les générations passées ont façonné le territoire, c'est aussi leur héritage (barrages, drainage, artificialisation) qui aggrave aujourd'hui les pénuries et la perte de biodiversité. Les "bureaux d'étude" reflètent moins nos demandes que les alertes scientifiques sur l'urgence climatique. Quant à l'adaptation humaine, elle ne doit pas servir d'alibi pour reporter l'action : l'eau "qui va à la mer" est aussi celle qui maintient les écosystèmes en aval. Le vrai défi ? Concilier usage et préservation, sans opposer tradition et innovation."

M. Jean-Jacques DERVIEUX, Président de la CLE : « ce point de vue montre que la Commission Locale de l'EAU est plurielle et illustre l'utilité et l'importance de cette instance de concertation ! »

#### • AVIS 2 : Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de la Brardiére, CLÉRÉ-SUR-LAYON

Porteur de Projet : Société des carrières de Cléré et de travaux publics

Objet : Renouvellement et extension de la carrière.

En décembre 2024, le bureau de la CLE avait déjà émis un avis sur ce dossier. Le projet était concerné par l'article 3 du règlement du SAGE, en conséquence des demandes de compléments au dossier avaient été demandés. La demande principale portait sur la justification d'absences de prélèvements dans le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement (article 3 règlement du SAGE). De nouveaux éléments ont été fournis en mai 2025 et ont permis de lever les réserves émises en 2024.

28/05/2025 : Avis compatible, levée de réserves.

#### • AVIS 3 : Dossier de régularisation du puits et des prélèvements de la commune de Doué en Anjou

Porteur de Projet : Doué en Anjou

Objet : Régularisation administrative du puits et des prélèvements, ces prélèvements ont pour usage principal l'alimentation de l'usine France Champignon et en usage moindre l'arrosage des terrains de sport communaux.

07/11/2025 : Avis favorable de la CLE avec quelques remarques.



Photo du site © FranceChampignon

- **AVIS 4 : Projet de renouvellement et d'extension de la sablière des Alleuds, Brissac-Loire Aubance**

Porteur de Projet : Société GSM Granulats - groupe Heidelberg Materials

Objet : La CLE a déjà été sollicitée sur ce dossier en 2024, un avis « compatible avec le SAGE » avait été émis. Dans le cadre du dossier d'autorisation, de nouvelles pièces ont été ajoutées et modifiées par le pétitionnaire. Ces pièces ne concernent pas la partie « eau » du dossier.

19/12/2025 : Pas de nouvel avis du bureau de la CLE, celui de 2024 reste inchangé.

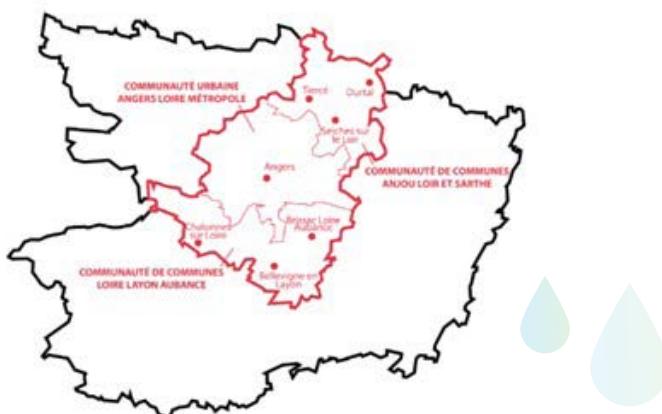
## • Consultations non obligatoires

- **AVIS 1 : Projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA)**

Porteur de Projet : Angers Loire Métropole et la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

Objet : Porte sur la révision du SCoT pour : bénéficier d'un SCoT unique sur tout le territoire du PMLA, le mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, le compléter avec les enjeux, air, énergie, climat et approfondir les enjeux liés à l'agrandissement du territoire.

25/03/2025 : avis du bureau de la CLE : compatible avec le SAGE, quelques remarques, suggestions ont été apportées.



Carte présentant le périmètre du PMLA

- **AVIS 2 : Projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de Mauges Communauté (MC)**

Porteur de Projet : Mauges Communauté

Objet : Révision du SCoT pour notamment : conforter le positionnement de MC à l'échelle régionale, afficher une ambition quant au développement économique et résidentiel, mettre en œuvre une politique cohérente en termes de logements, préserver et mettre en valeur l'environnement.

26/05/2025 : Avis du bureau de la CLE : compatible avec le SAGE, quelques remarques, suggestions ont été apportées.

- **AVIS 3 : Sur le Programme de mesure du futur SDAGE**

Porteur de Projet : Préfète coordinatrice de bassin et l'AELB

Objet : il s'agit de la consultation sur le programme de mesure du SDAGE, elle intervient cycliquement dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Les mesures ont vocation à être déclinées en action concrètes sur les territoires et le programme précise une stratégie, avec les priorités de mise en œuvre du SDAGE.

26/05/2025 : Le bureau de la CLE a formulé plusieurs évolutions sur les priorités proposées.



- **AVIS 4 : Projet de Plan Local Urbanisme**

Intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération

Porteur de Projet : Cholet Agglomération

Objet : Réalisation d'un seul PLU à l'échelle de toutes les communes de Cholet Agglomération pour remplacer tous les PLU existants.

31/07/2025 : Avis du bureau de la CLE : incompatible au SAGE, motif la protection insuffisante des zones humides.

- **AVIS 5 : Projet de modification n°2 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de Saumur Val de Loire**

Porteur de Projet : Saumur Val de Loire

Objet : La localisation de l'agglomération implique une attractivité économique, avec des filières territorialisées. Le SCoT de 2017 avait acté de la nécessité de faciliter les parcours résidentiels des entreprises à travers les espaces d'activités et de maintenir les entreprises locales déjà installées. Aussi la modification du SCoT concerne :

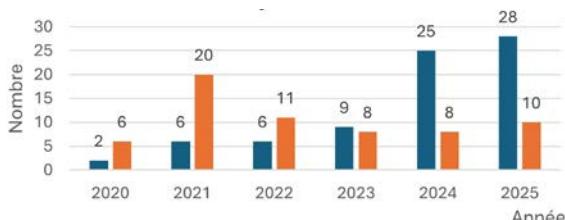
1) Le projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de La Saulaie (Doué-en-Anjou)

2) Le Remplacement de 6 pôles d'armature économique par 3 pôles, définis en fonction du bassin de vie des entreprises et des axes structurants existants.

21/07/2025 : La modification ne concernant pas le SAGE, il n'a pas été d'avis sur le projet.

## • Synthèse des dossiers réceptionnés depuis 2020

Dossiers réceptionnés par la CLE du SAGE Layon Aubance Louets :



■ Dossiers de Déclaration (information de la CLE)

■ Dossiers d'Autorisation ou autres consultations (avis de la CLE)



Station d'épuration, Beaulieu-sur-Layon,

©Communauté de communes Loire Layon Aubance – Lug Creation

La CLE émet un avis sur les dossiers d'autorisation, le bureau de la CLE a délégation pour les avis. Elle est informée des dossiers de déclaration. En 2025, 28 dossiers de déclaration ont été portés à connaissance de la CLE, ils concernent différents domaines :

Domaine	Type de dossier	Nb.
Urbanisme	Aménagement/création lotissement	4
Assainissement	Construction d'une station d'épuration (STEP)	2
	Plan d'épandage des boues de STEP	7
Agriculture	Création de réserves d'eau	1
	Création d'un forage	0
	Régularisation forages ou plans d'eau	11
	Changement bénéficiaire de plans d'eau	3



### ► c. Coordination et suivi territorial

Assurer la cohérence des projets du territoire avec le SAGE

### ► CONTEXTE

La structure porteuse du SAGE veille à la cohérence des projets et documents de planification avec les objectifs du SAGE. Elle diffuse ses dispositions, participe aux instances locales et formule des avis pour intégrer efficacement les enjeux de l'eau dans les politiques publiques.

Exemples de projets accompagnés :

- Urbanisme : PLU et PLUi (Chemillé-en-Anjou, Brissac Loire Aubance, Chalonnes-sur-Loire, Mauges Communauté...)
- Gestion de l'eau : SDGRE\* départemental, études HMUC\* Axe Loire, stratégies GEMAPI
- Schémas et études thématiques : schémas directeurs d'eau potable, groupes de travail sur la gestion quantitative et qualité, biodiversité et zones humides.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

En 2025, la structure porteuse du SAGE a été fortement mobilisée sur le territoire. Elle a garanti une présence quasi-systématique d'agents ou élus lors des réunions de gouvernance, avec des participations actives, des avis CLE, des interventions techniques et des apports de données, renforçant la cohérence entre projets locaux et orientations du SAGE.

\*Voir lexique



Vallée des Coteaux de Martigné-Briand

### Chiffres clés

- + 90 PARTICIPATIONS À DES RÉUNIONS ET INSTANCES
- ENVIRON 40 COLLECTIVITÉS ET PARTENAIRES CONCERNÉS
- PRÉSENCE SUR TOUTES LES THÉMATIQUES : URBANISME, GEMAPI, QUALITÉ, QUANTITÉ, BIODIVERSITÉ, INONDATION



### POINT DE VUE



Elsa Lortie, Chargée de mission  
Eau - ressources et usages  
Département de Maine-et-Loire

La participation régulière du SAGE Layon Aubance Louets aux travaux du SDGRE\* constitue un appui important pour la dynamique départementale. La présence des agents du SLAL permet d'apporter une connaissance fine du territoire et de renforcer la cohérence entre les orientations départementales et les projets locaux.

## d. Feuille de route

En novembre 2024, l'agence de l'eau a validé son 12<sup>e</sup> programme d'intervention.

L'accompagnement financier des animations des CLE s'appuie sur une feuille de route partagée avec l'agence de l'eau qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi.

Aussi en décembre 2025, la CLE du SAGE Layon Aubance Louets a validé une nouvelle feuille de route pour les 6 ans à venir, elle sera révisée en 2026 pour intégrer une cartographie des gouvernances du territoire.

Cette feuille de route est disponible sur le site internet du Syndicat Layon Aubance Louets :  
<https://layonaubancelouets.fr/le-sage/la-cle/>



Renoncule aquatique



Frêne, Thouarcé



## 2. ÉTUDE STRATÉGIQUE D'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Partager collectivement  
la ressource en eau,  
dans une perspective de  
changement climatique



### ► CONTEXTE

Le territoire Layon Aubance Louets est marqué par un équilibre fragile entre la quantité d'eau disponible dans ses cours d'eau et ses nappes, et les volumes d'eau prélevés pour les usages. Certains bassins versants présentent déjà un déséquilibre quantitatif.

Ce constat s'accentuant avec le changement climatique, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) a été initié dès 2021 pour résorber ce déséquilibre et pérenniser la ressource en eau du territoire.



Réunion du comité technique du PTGE



### POINT DE VUE



**Vincent MEUNIER**

**Chargé de mission Gestion quantitative de la  
ressource en EAU au SLAL\***

Arrivé en septembre 2025 en tant que nouveau chargé de mission en charge de cette action, j'ai rapidement mesuré l'importance stratégique de l'étude HMUC\* engagée sur le territoire. Dans un contexte d'élaboration d'un PTGE, disposer d'un diagnostic robuste me semble être une condition indispensable pour penser des actions durables et efficaces. Les compléments apportés à l'étude HMUC\* traduisent cette exigence de précision et d'objectivation. Les travaux à venir sur les besoins des milieux aquatiques, les réserves d'eau souterraine et les impacts socio-économiques des restrictions permettront d'éclairer les décisions futures de la CLE et de construire un PTGE fondé sur un état des lieux solide et partagé par les acteurs de l'eau sur le territoire.

\*Voir lexique

# DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour élaborer ce projet de territoire, un diagnostic préalable doit être réalisé : l'étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » (HMUC).

Cette étude permet de dresser un état des lieux des ressources en eau et des usages sur le territoire et d'estimer leurs sensibilités aux effets du changement climatique.

Les conclusions de cette étude ont été rendues en mars 2024, mais des compléments ont été commandés par la préfète de bassin, notamment afin d'affiner le diagnostic.

Ces compléments comprennent trois sous-études :

- La quantification des besoins des milieux aquatiques en période de basses eaux, puis la définition des volumes prélevables sur cette période,
- La quantification des réserves d'eau souterraine présente dans le bassin versant de l'Aubance,
- L'analyse des impacts socio-économiques des restrictions d'eau sur le territoire, en tant qu'outil d'aide à la décision pour la définition des volumes prélevables.

Les conventions des deux premières études de quantification ont été coconstruites en 2025, et les trois études seront lancées en 2026. La construction du PTGE pourra débuter après la restitution des conclusions de ces trois études, qui viendront finaliser le diagnostic HMUC.



Réunion du comité de pilotage du 5/12/2025



## Chiffres clés

2 COTECH

2 COPIL

2 PARTENARIATS ÉTABLIS

MONTANT DE L'ACTION  
2021– 2025 :

**211 000€**

## Perspectives 2026

Lancement des études complémentaires pour finaliser le diagnostic HMUC.

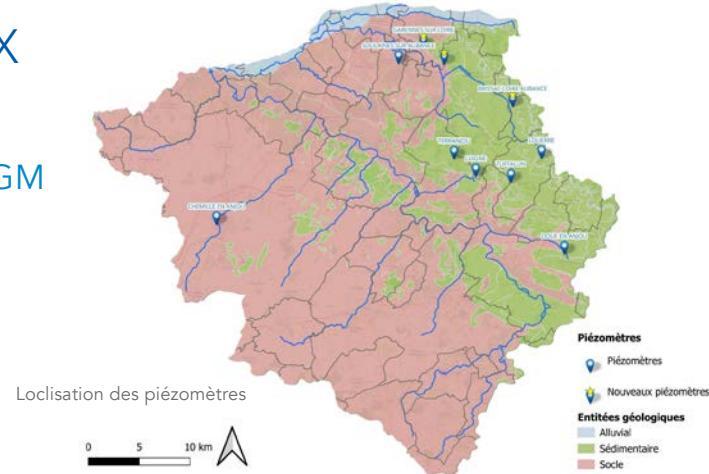
Prestataires techniques :





## 3. SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

Coopération avec le BRGM



### CONTEXTE

Les ressources en eaux souterraines du territoire représentent un enjeu important, que ce soit pour le fonctionnement des milieux naturels ou pour les usages anthropiques (de l'homme).

L'enjeu du SLAL est d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du bassin, sur la partie sédimentaire (Nord-est) et sur la partie du socle armoricain (Sud-ouest).

Le SLAL et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) travaillent conjointement pour consolider le réseau de suivi des nappes et étudier le fonctionnement des eaux souterraines, en lien avec le changement climatique.



### POINT DE VUE



**Pierre CHRÉTIEN,**  
**Hydrogéologue au BRGM**

Les eaux souterraines du bassin versant de l'Aubance jouent un rôle clef pour l'activité économique du territoire d'une part, car elles permettent l'irrigation des cultures, et pour le bon état quantitatif et

qualitatif des milieux aquatiques d'autre part, car elles contribuent significativement aux débits des cours d'eau et assurent un débit minimum dans les rivières en période d'étiage. Ces deux aspects antagonistes du rôle des eaux souterraines soulignent toute l'importance qui doit être accordée à la connaissance du fonctionnement des aquifères et de leurs relations avec les eaux de surface. Cette connaissance nécessite l'instrumentation d'ouvrages de surveillance quantitative (piézomètres) qui fournissent les données indispensables aux outils d'aide à la décision que le BRGM conçoit pour appuyer le SLAL dans ses missions de restauration de milieux aquatiques, d'amélioration de la qualité de l'eau et de gestion de la ressource.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le SLAL et le BRGM collaborent depuis 2023 afin d'approfondir la connaissance de la ressource en eau souterraine et des interactions nappes-rivières sur le territoire du SAGE.

Les différents travaux menés en 2024 ont consisté à :

- Améliorer le calage du modèle hydrogéologique maillé élaboré par le BRGM sur le bassin versant de l'Aubance ;
- Installer 3 piézomètres pour améliorer la connaissance des nappes d'eau souterraines sur le bassin de l'Aubance en équipant 3 puits communaux à Chemellier, Juigné-sur-Loire et Saint Saturnin-sur-Loire,
- Identifier des sites pour installer des piézomètres supplémentaires sur le reste du territoire (territoire du socle armoricain) ;



Équipement du puits d'Orgigné (Brissac Loire Aubance) pour le suivi des nappes.

### Le saviez-vous ?

Un piézomètre est un appareil permettant de mesurer le niveau de la nappe phréatique.

## Chiffres clés

3 PIÉZOMÈTRES INSTALLÉS  
(11 AU TOTAL SUR LE TERRITOIRE)  
1 MODÈLE HYDROGÉOLOGIQUE  
PRÊT À ÊTRE UTILISÉ  
MONTANT DE L'ACTION  
2021– 2025 : **84 000 €**

## Perspectives 2026

Poursuivre la collaboration avec le BRGM pour programmer l'installation de 5 piézomètres supplémentaires et l'utilisation du modèle maillé sur l'Aubance.

Partenaire technique :



## 4. SUIVI DES EAUX SUPERFICIELLES

Suivi des écoulements des cours d'eau en période d'étiage\*\*



### CONTEXTE

Les débits d'étiages des cours d'eau du territoire du SAGE sont très faibles, dû notamment à une structure géologique peu propice au soutien d'étiage par les nappes d'eau souterraines et à une pluviométrie naturellement faible.

Le bassin versant est régulièrement soumis à des arrêtés sécheresses avec de nombreuses restrictions d'usages associées. Depuis 2023, le SLAL effectue un suivi mensuel des écoulements des cours d'eau de son territoire d'action pour disposer de données fiables afin de mieux anticiper les crises de sécheresse et de mettre en place des mesures d'adaptation appropriées.



Suivi du ruisseau des Louettières à Valanjou, Chemillé-en-Anjou

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les équipes du SLAL ont réalisé, de mai à novembre, 7 campagnes de suivi des écoulements des cours d'eau en 72 points du territoire. Le protocole employé s'inspire de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE) effectué par l'OFB\*.

L'année 2025 a été marquée par une hydrologie défavorable. La diminution des écoulements a été rapide, dû à des faibles précipitations printanières, et les cours d'eau n'ont pas repris des écoulements acceptables avant le mois de novembre.

Les résultats de ces campagnes ont été diffusés sur le site internet du SLAL et par le bulletin Inf'eau « Layon Aubance Louets » de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

### Chiffres clés

7 CAMPAGNES DE SUIVI  
72 POINTS SUIVIS

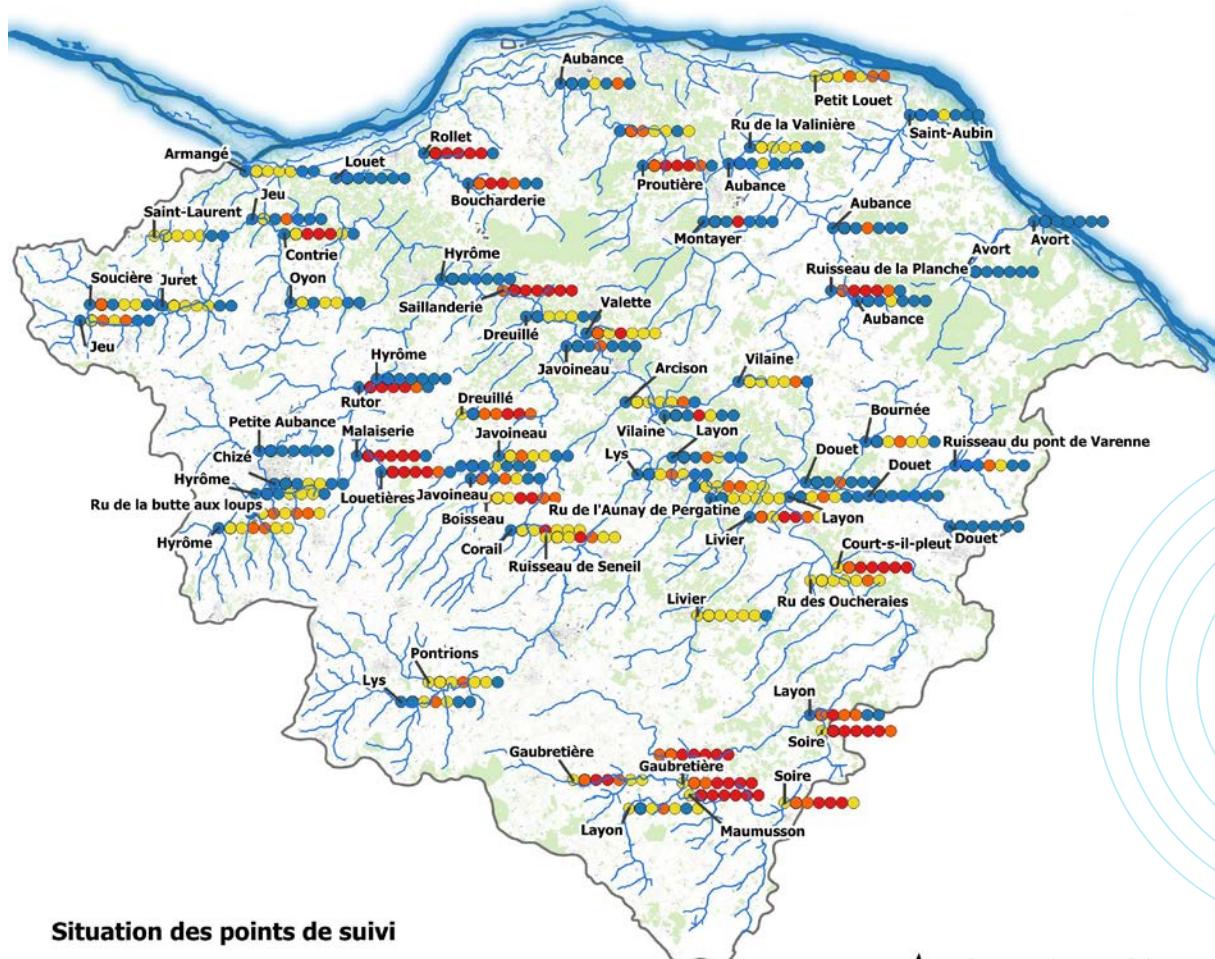
### Perspectives 2026

Poursuite du suivi des écoulements  
d'avril à octobre par l'équipe du SLAL.

\*\*L'étiage d'un cours d'eau, c'est la période de l'année pendant laquelle les niveaux d'eau sont les plus bas.

\*Voir lexique

## SUIVI DES ÉCOULEMENTS EN 2025



### Situation des points de suivi

- Ecoulement visible acceptable
- Ecoulement visible faible
- Ecoulement non visible
- Assec
- Observation impossible

Mai Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre



Réalisation : CD, VM, Decembre 2025  
Source : SLAL

# 5. SUIVI QUALITÉ DE L'EAU

## Suivi hydrobiologique



### CONTEXTE

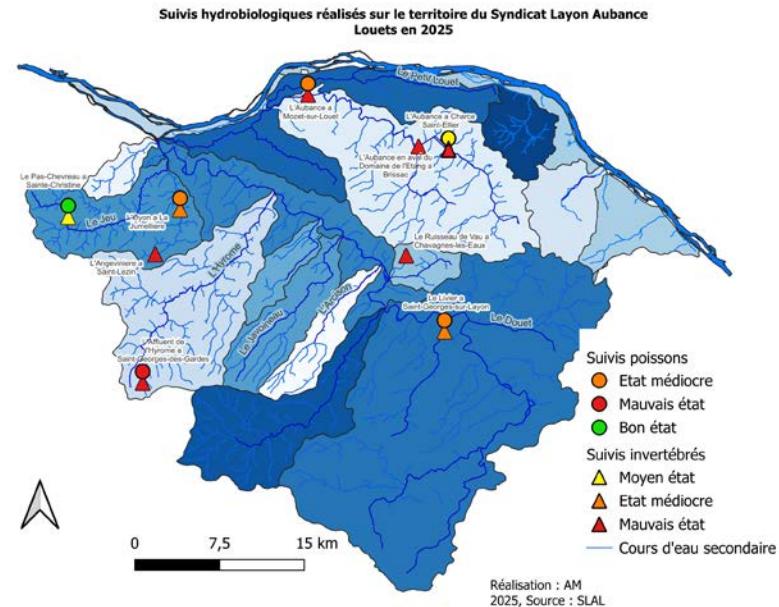
L'état des eaux de surface est caractérisé par les critères définis par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Cette dernière impose un bon état écologique.

Les suivis hydrobiologiques étudient la composition des organismes vivants des milieux aquatiques. Ils permettent de définir l'état biologique du milieu. L'analyse des populations faunistiques (poissons, invertébrés...) renseigne sur la qualité de l'eau puisque ces organismes aquatiques sont sensibles aux modifications de leur environnement.

Le SLAL évalue l'impact de ses travaux milieux aquatiques en évaluant les populations faunistiques avant et après travaux (N-1, N+3, N+5).

\*Voir lexique



Pêche d'inventaire sur le ruisseau du « Pas Chevreau » à Sainte-Christine

### Chiffres clés

9 STATIONS SUIVIES

8 SITES AVANT TRAVAUX (N-1)

1 SITE APRÈS TRAVAUX (N+3)

MONTANT DE L'ACTION :

**16 000 €**

### Perspectives 2026

- 3 sites vont faire l'objet de suivis biologiques (suivis avant les travaux et 3 ans après les travaux)
- 3 sites vont faire l'objet de Suivis IAE\*



Saint-Georges-des-Gardes,  
tête de bassin versant



## 6. ANIMATIONS ET SENSIBILISATION ENFANTS ET JEUNES

### CONTEXTE

Nous pouvons proposer plusieurs types d'animations en fonction de l'objectif pédagogique :

- explications sur des travaux de restauration des milieux aquatiques,
- animations "land-art" avec les plus jeunes pour expliquer le fonctionnement d'une rivière en bon état,
- encore une visite chez un partenaire qui a entrepris des travaux de plantations par exemple,
- chantiers bénévoles.



Intervention auprès des étudiants «Bachelor agroécologie», Charcé-Saint-Ellier



Animation avec des CE2, CM1, CM2 à Chemellier, Brissac Loire Aubance



### POINT DE VUE



**David CROISSANT**

**Responsable du Département Environnement Végétal et Cadre de Vie,  
Formateur en Sciences Techniques Horticoles école supérieure d'agriculture (ESA)**

Les questions autour d'une gestion durable de la ressource en eau sont très largement abordées et font l'objet de travaux dans bon nombre de formations ici à l'Ecole Supérieure des Agricultures. Nous attendons de nos étudiants qu'ils identifient la politique de l'eau en France, et l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce cadre, nous collaborons avec le Syndicat Layon Aubance Louets depuis de nombreuses années via des interventions au sein de l'établissement, mais également via l'observation d'actions sur le terrain, notamment celles réalisées autour de l'Aubance et l'opération de restauration et de reméandrage réalisé sur le site de Charcé-Saint-Ellier. Ce lien aux professionnels permet aux étudiants de bien identifier les enjeux autour de la gestion quantitative de la ressource, de qualité de l'eau et de la biodiversité. Des échanges précieux...



Chantier Scout arrachage Jussie au passage à gué de la course Nature, Saint-Aubin-de-Luigné



Chantier nettoyage avec Unis-Cité, Les Ponts-de-Cé

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un programme pédagogique s'étendait sur l'année scolaire à travers 5 séances. Destiné aux enfants de CM1 et CM2, il répondait à plusieurs objectifs comme sensibiliser à la fragilité de l'eau et la protéger. Depuis 2011, plus de 2000 enfants y ont participé. Le reste à charge ayant évolué (de 20 % à 70 %), les élus ont décidé de ne plus reconduire ce programme. Cependant, en fonction des sollicitations, un agent pourra proposer une demi-journée d'animation si sa charge de travail le lui permet.

En collaboration avec Unis-Cité, le syndicat a proposé 16 demi-journées de chantiers de préservation de la biodiversité à 22 jeunes en service civique et un chantier à 15 scouts de France, ils ont pu arracher des nouveaux foyers de Jussie, replanter des berges, collecter des déchets en milieu humide ou dans des rivières. Encadrés par nos techniciens, ils ont pu ainsi comprendre la préservation des zones humides face aux pollutions et à la perte de biodiversité.

UnisCité est une association régie par la loi de 1901 née en 1994. Elle est experte et pionnière du Service Civique des jeunes en France, partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités dans le déploiement du Service Civique.

## Chiffres clés

12 CLASSES

290 PARTICIPANTS

264 HEURES DE BÉNÉVOLAT

MONTANT DE L'ACTION

2024/2025 : **7700 €**

## Perspectives 2026

- 8 interventions

- reconduction de chantier participatif avec des jeunes en service civique

Partenaires techniques :





## 7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



### CONTEXTE

Il convient de distinguer la communication de la sensibilisation.

**L'objectif principal de la communication est de partager une information : site internet, réseaux sociaux, rapport d'activité. Les subventions ont été réduites pour 2025 de 80% à 30%.**

Les actions sont principalement réalisées en régie et ne demandent pas de budget spécifique sauf pour la conception, l'impression et la distribution de publications.

**La sensibilisation, qui est une forme spécifique de la communication, vise à faire prendre conscience d'une problématique et ainsi encourager un changement d'attitude ou de comportement.**

Les actions visent, par ordre de priorité, les élus et les décideurs locaux, les usagers et riverains directement concernés par des projets, enfin le grand public et les scolaires.

Le budget alloué permet par exemple de rémunérer les intervenants du forum de l'eau.



Rencontre entre partenaires experts et participants au forum de l'eau, novembre 2025, Chemillé-en-Anjou

Journal de l'Eau - 2025

### SUD SAUMUROIS

#### CONCOURSON-SUR-LAYON

### « Une zone d'expansion plus grande »

Des interrogations ont émergé concernant la nouvelle passerelle en bois construite sur le Layon. Jacques Conchon, vice-président du syndicat Layon Aubance Louets, apporte des précisions.

#### ENTRETIEN

**Jacques Conchon, maire délégué à l'aménagement du territoire et vice-président du syndicat Layon Aubance Louets, nous explique pourquoi il faut porter ces interrogations concernant la nouvelle passerelle sur le Layon, après les remarques de François, et comment il va être en phase et habile avec la communauté de communes.**

**Qu'est-ce que la nouvelle passerelle technique ?**  
Sur le plan, elle devrait être posée aux environs de l'actuelle passerelle, c'est-à-dire toutes les deux portes d'accès à la rivière. La nouvelle passerelle sera en bois et sera munie d'un escalier et d'un ponton de secours pour cette île. Sa taille sera de 10 mètres de long et 2,5 mètres de large. Pour l'instant, nous n'avons pas de date mais nous devons tenir compte de son temps d'emmarchement.

**Quelles sont les spécificités de ce type de passerelle ?**

En période de crue, la Layon atteint 10 mètres de hauteur. Si on couvre tout le cours d'eau d'autre bâche, on crée un risque de crue importante et alors il y a un risque d'avalanche et aussi à cause de la disposition de notre rivière, il y a un risque de déversant : la surcharge du côté le moins élevé de la rivière. C'est pourquoi nous avons une passerelle, des îles, mais aussi une bâche qui protège quand les eaux sont assez élevées.

Le niveau de la rivière dépend



La nouvelle passerelle au-dessus du Layon.

**Et les arches depuis sur le Layon ?**  
Permettre l'accès et le passage des piétons et des cyclistes. L'arche qui a été construite par un architecte amateur il y a deux ans, il y a un moment où il a été démonté et puis il a été reconstruit par un architecte amateur à l'endroit où il y avait une autre arche vers la fin de l'île. Il y a donc une autre arche qui a été reconstruite par un architecte amateur et qui a été reconstruite par un autre amateur.

Le niveau de la rivière dépend

### Valanjou Actu'

mai 2025 | chemineau-en-anjou.fr



**PLAINSONNE FAIT PEAU NEUVE**  
Après plusieurs années de travaux, le chantier de Plainsonne est entré, fermé avec une barrière, pour se préparer à l'inauguration. L'inauguration du site se tiendra le vendredi 5 mai 2025. Le site accueille les anciens vestiges de la ville d'origine, dont le château et le château d'eau, et en cours d'extension, avec également la mise en place d'un nouveau équipement à l'issue du chantier.

Article du bulletin municipal de Valanjou, mai 2025

Article du Courrier de l'Ouest, février 2025

Photo : DR



Conception de la lette de l'eau,  
© Esprit Graphique



Participation à la fête de la confluence du Layon, Chalonnes-sur-Loire

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Site internet et réseaux sociaux** : 60 publications Facebook (301 followers + 23 %), 301 abonnés Linkedin (+ 46 %), mise à jour et publication des évènements selon l'actualité

**Forum de l'eau** pour les élus, partenaires, écoles et services techniques : 140 participants (+ 5 %)

**Newsletter agricole** : 4 diffusions

**Newsletter prescripteurs agricole (nouveau)** : 1 diffusion

**Revue de presse** : 44 newsletters (- 10 %), 364 abonnés (stable) avec 50 % de taux de lecture

**Articles de presse** : 19 articles (- 52 %)

**Publications** : rapport d'activité 2024 / Carte de vœux / Lettre de l'eau (conception)

**Télévision** : 1 reportage sur l'hydrologie régénérative (France3)

**Radio** : 1 émission sur les actions du LIFE REVERS'EAU (Radio Campus)

**Inauguration** : 1 (Restauration du ruisseau de la Frappinière, Valanjou)

**Participation à 6 évènementiels** (Bal paysan, biodiv'haies, fête de la confluence du Layon, signature de l'Accord de Territoire...).

## Chiffres clés

MONTANT DE L'ACTION : **5 500€**

## Perspectives 2026

- Lettre de l'eau, nos rivières et nos milieux aquatiques diffusion (52 000 exemplaires)
- 1 rapport d'activité
- 5 participations à des événementiels
- 1 Forum de l'eau en partenariat avec le SMIB
- 40 revues de presse
- Élaboration d'un plan de sensibilisation et accueil des nouveaux élus
- Développement de l'outil «Water Family»

Partenaires financiers :



# III - LE SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

## A. FONCTIONNEMENT

### 1. LES STATUTS

Le SLAL est un syndicat mixte fermé à la carte. Ses membres lui ont transféré, en tout ou partie, des compétences relatives à la GEMAPI, ainsi que des missions complémentaires.

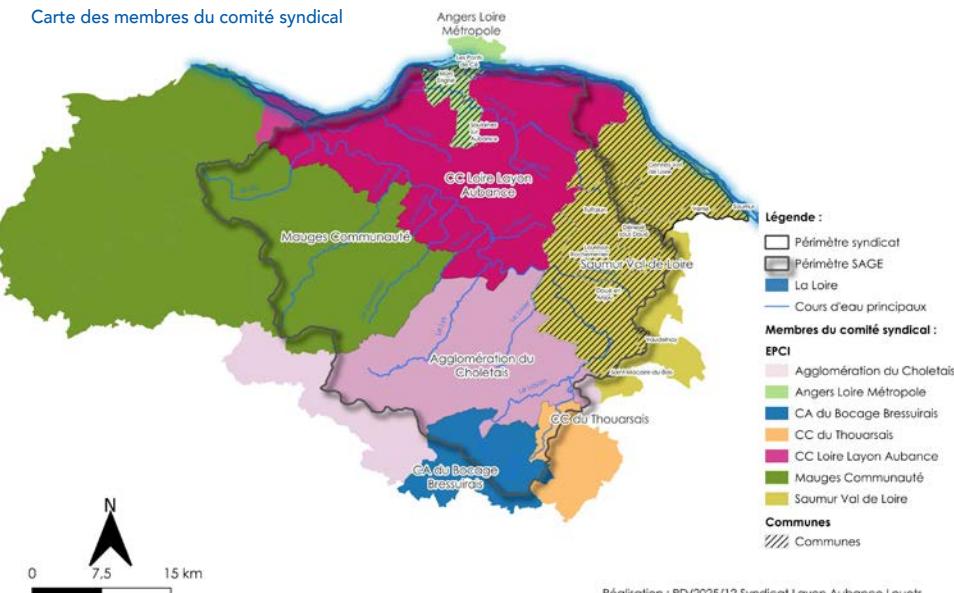
Les compétences exercées sont listées à l'article 4 des statuts du SLAL et comprennent :

- L'animation du SAGE (item 12° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement), exercée pour les membres concernés;
- La compétence GEMAPI (items 1°, 2°, 8°), exercée pour toutes les EPCI-FP membres;
- Des missions complémentaires (items 4°, 6°, 7°, 10°, 11°), exercées pour certains membres ayant transféré ces blocs à la carte.

### 2. LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est ainsi composé de 29 délégués titulaires et de 22 délégués suppléants avec un système électoral permettant de respecter la représentation de chacune des collectivités au regard de leur contribution financière.

Carte des membres du comité syndical



## Le Comité Syndical a élu son Bureau. Voici sa composition :



Président  
**PERDRIEAU Dominique**  
CC LOIRE LAYON AUBANCE  
Conseiller municipal de  
Bellevigne-en-Layon



1<sup>er</sup> Vice-Président coordonnateur des  
milieux aquatiques et Vice-Président  
milieux aquatiques Layon aval  
**DERVIEUX Jean-Jacques**  
CC LOIRE LAYON AUBANCE  
Conseiller municipal de  
Val-du-Layon



Vice-Président milieux  
aquatiques Layon amont  
**CONCHON Jacques**  
**DOUE-EN-ANJOU**  
3<sup>eme</sup> Adjoint de Doué-en-Anjou  
(Espaces publics, espaces verts  
et cimetières) et Maire délégué  
des Verchers-sur-Layon



Vice-Présidente milieux  
aquatiques Aubance  
**GINESTET Odile**  
**MURS-ERIGNE**  
Conseillère municipale  
de Mûrs-Erigné  
déléguée à l'environnement)



Vice-Président milieux  
aquatiques Louet et Petit Louet  
**PELLETIER François**  
CC LOIRE LAYON AUBANCE  
Conseiller municipal de  
Les Garennes-sur-Loire



Vice-Président pollutions diffuses  
agricoles et viticoles  
**MARTIN Hervé**  
**MAUGES COMMUNAUTE**  
1<sup>er</sup> Vice-Président de Mauges  
Communauté (Pôle Aménagement)  
et Maire de Chemillé-en-Anjou



Vice-Président gestion quantita-  
tive de la ressource en eau  
**COCHARD Jean-Pierre**  
CC LOIRE LAYON AUBANCE  
4<sup>eme</sup> Vice-Président  
CC Loire Layon Aubance (voirie)  
et Maire de Terranjou



Vice-Président en charge des  
Infrastructure Agro-Ecologique  
(IAE) et du Bocage  
**PIERROIS Benoît**  
**AGGLO DU CHOLETAIS**  
4<sup>eme</sup> Adjoint de Lys-Haut-Layon  
(services extérieurs)



Délégué membre du bureau en  
charge de la communication  
**MOUSSERION Eric**  
CA SAUMUR VAL DE LOIRE  
14<sup>eme</sup> Vice Président de Saumur  
Val de Loire (GEMAPI) et  
Maire d'Antoigné



Délégué membre du bureau  
**HENRION Thibault**  
**SAINT-MACAIRE-DU-BOIS**  
Conseiller municipal de  
Saint-Macaire-du-Bois

Informations sous les photos :  
- Fonction au Syndicat Layon Aubance Louets  
- NOM et prénom  
- COMMUNE ou  
- EPCI-FP membre du syndicat  
- Fonctions locales

Les comptes rendus sont disponibles sur  
notre site dans la rubrique :  
« Qui sommes-nous / Les élus »



## 3. LES COMMISSIONS

Chaque Vice-Président est chargé d'animer 1 ou 2 commissions spécifiques assisté d'autres élus sous la présidence de D. PERDRIEAU. Les commissions thématiques opérationnelles sont composées :

- des élus et agents GEMAPI des EPCI membres,
- d'élus délégués,
- des partenaires financiers, institutionnels et techniques.

Elles ont pour objet de suivre, mettre en oeuvre et évaluer les actions de la [programmation d'actions opérationnelles](#). Elles émettent des avis stratégiques qui seront soumis au bureau du SLAL.

### Commission « TERRITOIRE » :

- Les actions en faveur du milieu agricole pour la préservation de la ressource en eau (qualité et quantité),
- Les aménagements d'infrastructures agro-écologiques (haies, zones tampons, fossés à redents),
- La restauration de zones humides et de mares,
- L'amélioration de la connaissance hydrologique du territoire (eaux de surface et souterraines).



Travaux à Concourson-sur-Layon, 2024

### Commission « COMMUNICATION » :

Elle suit le plan de communication (destinataires, supports, programmation...). Elle répond aux besoins d'accompagnement des actions du Syndicat et des dispositions inscrites dans le SAGE.

### Commission « MILIEUX AQUATIQUES » :

Elle suit :

- Les travaux cours d'eau permettant la restauration de l'hydro-morphologie et de la continuité écologique
- Les actions de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques, notamment en espaces naturels sensibles,
- La déclinaison du programme d'actions "Espèces Exotiques Envahissantes".



Suivi des écoulements,  
Boucharderie, février  
2024

### Commission « APPEL D'OFFRES » :

Elle attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée.

### Commission « FINANCES » :

Le rôle de la commission finances est consultatif : elle propose, elle n'a pas de pouvoir de décision.

Elle prépare les Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) qui élaborent les grandes perspectives retenues pour les prochaines années. Ce débat précède obligatoirement le vote du budget au Comité Syndical.

## 4. L'ORGANIGRAMME

L'année 2025 a été marquée par le lancement et la signature de la phase 2 de l'accord de territoire EAU pour la période 2025-2027. Le bilan de cette première année est très positif, avec un taux de réalisation des actions supérieur aux attentes, porté notamment par l'investissement conjoint des équipes administratives et techniques. 2026 s'annonce comme une année charnière, marquée par le renouvellement des élus au sein du comité syndical et du bureau du syndicat. Pour accompagner cette transition, l'équipe du syndicat développe actuellement des outils de communication et de sensibilisation visant à faciliter l'arrivée des nouveaux élus locaux dans leur prise de fonction.

**Yannick  
Lochu,  
directeur**



### DIRECTION / COORDINATION FINANCIERE Yannick LOCHU

SAGE

GEMA#

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Nelly NORMAND  
Finances-comptabilité et Marchés Publics

Christelle MAROLLEAU#  
Assistance administrative et  
Ressources Humaines

### COMMUNICATION SENSIBILISATION

Pascale GERVAIS#  
Chargée de communication

### COORDINATION TECHNIQUE ET TRAVAUX

Marie JONCHERAY  
Chargée de projets  
environnement et coordination

### PLANIFICATION et SUIVI

Pascaline DELAUNAY  
Animatrice CLE Layon Aubance  
Louets et en charge du SIG

Vincent MEUNIER#  
Chargé de mission Gestion Quantitative  
de la Ressource en Eau

### TERRITOIRE#

Morgane GUILBAUD  
Chargée de mission agriculture  
durable et territoire

Virginie CAILLEAU  
Technicienne Infrastructures  
Agro-Ecologiques et Bocage

### COURS D'EAU#

Coralie DEBARRE  
Technicienne rivière  
(Layon médian, Rives de la Loire)

Benjamin AUDEBAUD  
Technicien de rivière (Layon aval)

Antoine MONNIER  
Technicien de rivière (Layon amont)

Marion LAUER  
Technicienne de rivière (Aubance, Louets)

Nombre d'agents : 15  
Nombre d'Equivalents Temps Plein : 14  
Prénom Nom : coordination Territoire ou Cours  
d'eau (0.1 ETP)  
Messengerie :  
1<sup>e</sup> lettre du prenom.nom@layonaubancelouets.fr

Valérie CHALUMEAU  
Chargée de mission biodiversité

Pauline GORGEON  
Chargée de mission  
LIFE REVERS'EAU sur la masse d'eau du « Jeu »

## ► a. LES ACTIONS

### 1. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES ÉLEVAGES

Pour des exploitations  
plus résilientes



#### ► CONTEXTE

Le bassin versant du Jeu représente plus de 9000 hectares. C'est un territoire rural où l'élevage prédomine, avec près de 50% de la SAU\* en prairies (permanentes et temporaires). Il est important de préserver ces prairies car elles ont des bénéfices sur l'environnement et sur la ressource en eau qui sont bien connus : la réduction de la pollution azotée, la réduction de la pollution liée aux phytosanitaires ou encore les économies de consommation d'eau.

Sur ce territoire, l'objectif est d'accompagner techniquement les élevages afin de permettre le maintien des couverts permanents (prairies, bocages), voire l'augmentation de la part en herbe. Pour cette mission, le SLAL est partenaire avec le CIVAM AD 49.

Pour aller plus loin en faveur de la qualité de l'eau, et accompagner également tous les autres systèmes d'élevage vers des pratiques plus vertueuses, le SLAL a choisi de s'appuyer sur l'expertise et le réseau de l'entreprise SEENOVIA.

\*Voir lexique



Élevage bovin sur la commune de la Jumellièvre (BV du Jeu)



#### POINT DE VUE



**Pierre-Antoine MARET**  
**Responsable Marché**  
**Agronomie et Environnement -**  
**SEENOVIA**

En échangeant avec Dominique Perdrieau, le Président du SLAL, nous avons conclu qu'il fallait agir directement au cœur des exploitations. Les agriculteurs sont très sollicités ; il est donc crucial de s'appuyer sur la relation de confiance qu'ils entretiennent avec leurs conseillers habituels. De plus, ce conseil individualisé utilise une approche innovante : un quiz informatisé pour engager le dialogue et la remise d'un autocollant symbolisant l'adhésion de l'agriculteur à la démarche. Avec cette démarche c'est l'assurance que tous les agriculteurs ont bien eu l'information de l'enjeu de l'eau sur leur territoire et qu'ils vont agir dans l'intérêt du territoire !

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

### • Accompagnement individuel pour faire évoluer son système avec le CIVAM AD 49 (2025-2027)

Objectif : soutenir les élevages qui souhaitent se tourner vers des systèmes plus herbagers, plus autonomes et donc plus résilients face aux dérèglements climatiques, mais qui restent économiquement viables.

Réalisations de l'année :

- Construction des outils et méthodologies à déployer dans le cadre des accompagnements individualisés
- Crédit et diffusion d'un outil de communication (flyer) pour promouvoir cette action
- Premières prises de contact avec des éleveurs

### • Sensibiliser massivement avec SEENOVIA (2025-2026)

Objectif : s'appuyer sur le réseau des conseillers intervenant déjà sur le BV du JEU pour diffuser des informations sur la qualité de l'eau, promouvoir les solutions que le SLAL déploie sur son territoire (aménagement d'IAE, haies, mares...) et proposer des solutions complémentaires sous la forme de 4 actions flash :

- Le désherbage mécanique pour réduire l'utilisation de phytos ;
- La gestion des sols et des couverts végétaux ;
- Le pilotage de sa fertilisation par satellite ;
- La gestion de la végétation en bord de cours d'eau.

Réalisations de l'année :

- Formation de 15 conseillers SEENOVIA sur les enjeux de la qualité de l'eau sur le BV du Jeu
- Crédit et diffusion d'un outil de communication (flyer) pour promouvoir le panel d'action du SLAL et de SEENOVIA
- Crédit d'outils de sensibilisation utilisables par les conseillers lors de leurs interventions auprès des éleveurs : quiz interactif, diapositives supports, autocollant...

## Chiffres clés

1/2 JOURNÉE DE FORMATION DES CONSEILLERS

6 EXPLOITATIONS RENCONTRÉES PAR LES CONSEILLERS SEENOVIA  
MONTANT DE L'ACTION :

18 800 €

## Perspectives 2026

- Poursuite des prises de contact et renfort des moyens de communication
- Accompagner individuellement les éleveurs volontaires au changement de système par le CIVAM
- Si besoin, déployer des actions collectives (formations...)
- Susciter l'engagement des éleveurs pour les actions proposées par le SLAL ou par SEENOVIA

Partenaires techniques :



## 2. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES AGRICULTEURS

### Les diagnostics transfert



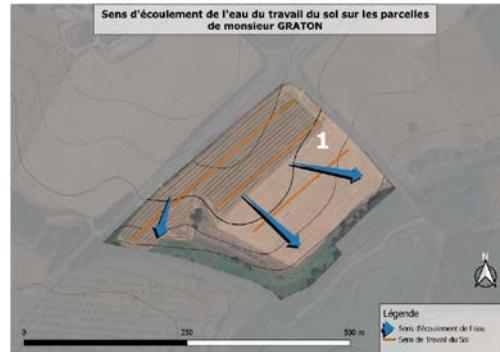
#### CONTEXTE

Les pollutions diffuses d'origine agricole constituent l'une des principales causes de dégradation des masses d'eau, notamment en lien avec l'usage d'intrants tels que les produits phytosanitaires et les engrais.

Les travaux menés sur les cours d'eau visent à restaurer leurs fonctionnalités écologiques, en agissant sur l'hydro-morphologie, l'hydrologie et la continuité écologique. Toutefois, si les sources de pollutions et les dynamiques de transfert depuis les parcelles agricoles ne diminuent pas, les milieux aquatiques restaurés demeurent fragiles et exposés à de nouvelles dégradations.

Dans ce contexte, cette action s'inscrit dans une approche innovante et intégrée, en établissant un lien direct entre les secteurs concernés par des travaux sur les cours d'eau et des actions ciblées à l'échelle des exploitations agricoles. L'objectif est d'agir en amont des milieux aquatiques, en identifiant les mécanismes de transfert des polluants depuis les parcelles vers le réseau hydrographique, et en proposant des leviers permettant de réduire les pollutions diffuses et de ralentir le cheminement de l'eau.

Cette articulation entre actions agricoles et travaux sur les cours d'eau permet de renforcer la cohérence et l'efficacité globale des actions engagées pour la reconquête durable de la qualité de la ressource en eau.



Analyse du sol



## DESCRIPTIF DE L'ACTION

- L'action a consisté à réaliser des diagnostics sur cinq exploitations agricoles volontaires, situées à proximité de travaux prévus sur l'Hyârome et le Jeu.

Les diagnostics ont été conduits par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et ont reposé sur :

- des échanges avec les exploitants agricoles,
- des visites de terrain sur les parcelles identifiées comme contributrices,
- des observations pédologiques,
- l'analyse des pratiques culturales et des infrastructures paysagères.

Cette approche a permis d'identifier les principaux facteurs de risque (ruissellement, érosion, compaction des sols, hydromorphie) et de formuler des préconisations adaptées à chaque exploitation, combinant leviers agronomiques et aménagements paysagers.

Les diagnostics réalisés montrent que la compréhension des mécanismes de transfert à l'échelle parcellaire est indispensable pour renforcer l'efficacité des travaux de restauration des cours d'eau. Ils mettent également en évidence que le ralentissement des écoulements et l'amélioration du fonctionnement des sols à l'échelle des exploitations constituent des leviers majeurs pour réduire durablement les pressions de pollution diffuse sur les milieux aquatiques.

## Chiffres clés

**5 DIAGNOSTICS RÉALISÉS**  
**MONTANT DE L'ACTION :**

**9 000 €**

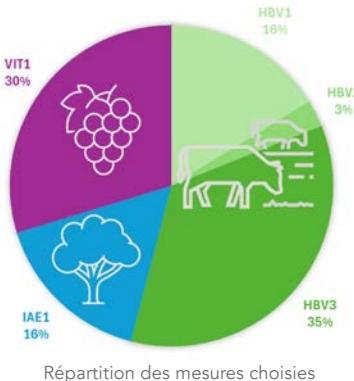
## Perspectives 2026

Les diagnostics constituent une première étape vers la mise en œuvre d'actions opérationnelles sur les exploitations concernées. Ils permettent d'orienter les exploitants vers des projets d'aménagement (haies, bandes enherbées...) ou d'évolution de pratiques, en lien avec les dispositifs d'accompagnement et de financement existants.

Partenaire technique :



### 3. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)



©CIVAM AD49

L'ENSEMBLE DES MAEC SOUSCRITES EN 2025 PERMETTENT UNE RETOMBÉE FINANCIÈRE DE 1 500 000 € PENDANT 5 ANS POUR LES EXPLOITATIONS DU TERRITOIRE



#### POINT DE VUE Antoine BEDUNEAU



Lorsque je me suis installé en 2021, la ferme était en 3<sup>e</sup> année de conversion à l'agriculture biologique. L'aide au maintien à l'agriculture biologique des campagnes PAC\* ayant été supprimée en 2024, la MAE HBV\* a été souscrite cette même année sur la ferme. Elle a permis de prolonger la valorisation des efforts effectués durant 3 ans pour migrer vers un système 100 % herbe.

Sur la ferme, aucune adaptation des pratiques n'a donc été nécessaire pour respecter le cahier des charges.

Avec l'allègement des règles de la PAC sur le retournement des prairies naturelles, le cahier des charges de la MAE HBV est aujourd'hui selon moi le seul et dernier outil réellement efficace pour freiner la diminution de ces surfaces.

\*Voir lexique

### ► CONTEXTE

Le Syndicat est porteur d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire qui repose sur :

- Une limitation des traitements phytosanitaires pour l'ensemble des systèmes d'exploitation,
- L'accompagnement vers des systèmes d'exploitation globalement moins intensifs,
- Une préservation, voire un développement des surfaces en herbe et des infrastructures agro-écologiques (réseau de haies à rôle hydraulique) et de la qualité des cours d'eau.

Le SLAL co-anime les MAEC avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et est partenaire avec le CIVAM AD49 et ACTIS Environnement.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

En 2025, l'ensemble du territoire du SAGE a pu être ouvert aux MAEC. Cette année, **5 mesures** ont été ouvertes :

-  Gestion durable des haies (IAE 1)
-  Viticulture - lutte biologique et absence d'herbicide (VIT1)
-  Les 3 niveaux de la mesure « Autonomie fourragère – Élevages d'herbivores » (HBV1, HBV2 et HBV3 du taux d'herbe le plus bas, au taux d'herbe le plus élevé).

**Les différentes phases de l'animation ont été :**

1. Construction du PAEC (territoire et choix des MAEC éligibles),
2. Réunion d'information auprès des agriculteurs et viticulteurs du territoire,
3. Rendez-vous d'éligibilité (gratuit pour l'exploitant, permet de vérifier son éligibilité vis-à-vis du cahier des charges de la MAEC envisagée),
4. Diagnostics agroécologiques d'exploitation, réalisés par le CAPDL, ACTIS Environnement ou le CIVAM AD49.

Lors de cette campagne, **35 exploitations** se sont engagées dans le programme. C'est une belle réussite ! Tandis que les MAEC sont conditionnées à une évolution de pratiques durant les **5 ans** d'engagements, **80 %** des engagements HBV\* sont pris en « maintien de pratique ». Cela permet d'encourager le maintien des prairies.

\*Voir lexique

## Chiffres clés

**1 PAEC DÉPOSÉ POUR 2025**

**100% DES AGRICULTEURS ENGAGÉS EN MAEC ACCOMPAGNÉS**

**37 MAEC SOUSCRITES**

**MONTANT DE L'ACTION :**

**50 000 €**

## Perspectives 2026

Conformément aux modalités du 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'AELB, qui limite les PAEC à enjeux Eau aux seules aires d'alimentation de captages prioritaires, le SLAL n'est plus éligible. Il n'y aura donc pas de PAEC ouvert en 2026. Les 165 engagements contractualisés depuis 2023, sont cependant maintenus jusqu'à leur terme.

Partenaires techniques :





## 4. AGROFORESTERIE

### Plantation d'arbres en milieu agricole



Plantation d'un bosquet à Bourgneuf en Mauges avec des jeunes de la MFR de la Pommeraye



#### POINT DE VUE

**Thierry FROUIN, agriculteur retraité à Bourgneuf-en-Mauges**

Suite à la réunion proposée par Horizon Bocage et le SLAL à St Christine en juin 2024, j'ai fait connaître mon intérêt pour un projet de plantation que je mûrissais depuis quelques années déjà. Etant agriculteur bio en retraite depuis 2024, il était temps pour moi, de le mettre en œuvre.

Cette plantation, réalisée début décembre, composée de 1300 arbres de 20 espèces différentes favorisera l'infiltration de l'eau, préservera sa qualité et constituera un espace de biodiversité favorable au captage du carbone ainsi qu'à la faune et à la flore. Il a été rendu possible par l'implication d'un certain nombre d'intervenants dont le SLAL, Horizon Bocage (technicien et bénévoles) ainsi que la MFR de La Pommeraye : 90 élèves se sont relayés sur 2 journées. Ces jeunes ont pu être sensibilisés à la nécessité de préserver notre milieu et surtout d'en être acteurs. Je trouve que l'entraide de toutes ces personnes illustre parfaitement le concept même de la nature selon lequel : un écosystème n'est assuré que par l'association d'un ensemble d'êtres vivants.

#### CONTEXTE

Le bocage est un élément structurant des paysages de notre région.

Cependant, nous assistons depuis des dizaines d'années à une diminution du linéaire de haies.

Leur importance est pourtant de plus en plus affirmée, de par leurs multiples rôles : espaces refuges pour la faune, infiltration de l'eau, trames vertes, filtration des polluants, abris pour les auxiliaires des cultures, limitation de l'érosion des sols, amélioration du bien-être en élevage (ombre, fraicheur, brise-vent...).

L'objectif consistait à planter 30 km d'éléments bocagers sur le territoire, en priorité des haies présentant un enjeu « Eau ».

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur la campagne de plantation 2024-2025, 44 planteurs ont bénéficié d'un accompagnement à la plantation, dont 16 projets situés sur des masses d'eau prioritaires. Au total, 83 % des haies plantées présentent un enjeu « Eau » ; elles contribueront à ralentir les écoulements et à favoriser l'infiltration de l'eau à l'échelle du territoire.

La démarche de plantation se déroule en plusieurs étapes :

- Le planteur choisit, parmi les structures retenues dans le cadre du marché public, celle qui l'accompagnera dans son projet.
- Une visite technique est réalisée chez chaque planteur volontaire afin de le sensibiliser aux enjeux « Eau » du territoire et d'adapter le projet de plantation au contexte local, en intégrant les enjeux hydrologiques et de biodiversité.
- La plantation des haies est effectuée entre novembre et février.
- Un suivi post-plantation est assuré afin d'évaluer le taux de mortalité et de fournir des conseils pour une gestion durable des haies.

En 2025, l'ouverture du marché à la concurrence a permis le recrutement de cinq maîtres d'œuvre pour une durée de trois ans : la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire ; l'association EDEN ; la LPO ; Horizon Bocage et My Tree.

Par ailleurs, en 2025, une vaste campagne de communication a été déployée à travers les newsletters agricoles, les bulletins communaux et un dispositif d'affichage.



Affiche diffusée lors de la campagne de plantation

## Chiffres clés

44 PLANTEURS  
12 KM DE HAIES  
2 PROJETS D'AGROFORESTERIE  
2 BOSQUETS  
1 RÉGÉNÉRATION NATURELLE  
MONTANT DE L'ACTION :

130 000€

## Perspectives 2026

- 8 km de haies, 5 projets d'agroforesteries et 3 bosquets prévus pour le 1er trimestre
- Accompagner les usagers dans une meilleure gestion de la haie
- Des journées de sensibilisations avec des thématiques ciblées (entretien, valorisation...).

Partenaires techniques :





## 5. AGROFORESTERIE

### Animation et gestion durable



Intervention auprès de 2<sup>de</sup> et 1<sup>e</sup> maraîchage à la MFR de Chalonnes-sur-Loire, le 16/12



Démonstration d'un chantier de gestion durable d'une ripisylve, avec Horizon bocage, le 16/09

## ► CONTEXTE

Le bocage joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, l'érosion des sols, la réduction des inondations et des assecs, la lutte contre les pollutions diffuses... Bien que le SLAL accompagne à la plantation depuis de nombreuses années, et face au constat que ces nouvelles haies plantées ne compensent pas celles arrachées chaque année, en 2024 un projet global visant à promouvoir, préserver et développer une gestion durable des haies et de l'arbre (hors forêt) a été engagé.

Ce projet s'articule autour de trois axes complémentaires :

- la sensibilisation des acteurs du territoire,
- l'accompagnement technique et stratégique,
- la coordination d'un consortium de partenaires afin de structurer une dynamique territoriale partagée.



## POINT DE VUE

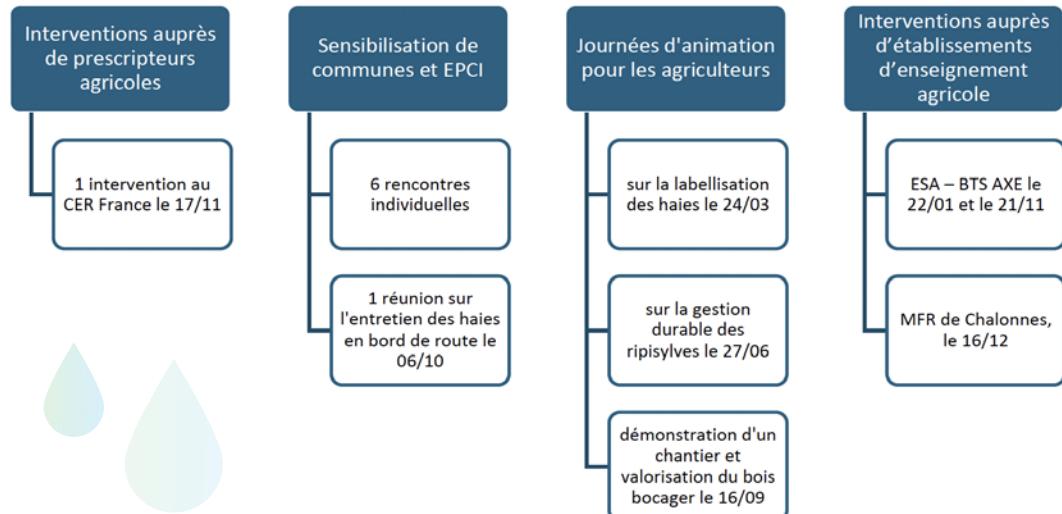
### Union des CUMA des Pays de la Loire

L'Union des CUMA Pays de la Loire travaille avec le Syndicat Layon Aubance Louet depuis plusieurs années. Cela porte sur des pratiques agricoles comme le désherbage mécanique, le semis de couverts végétaux ou la valorisation des haies. Nous sommes convaincus que ces évolutions de pratiques sont possibles grâce à du matériel adapté et grâce à des dynamiques locales portées par des groupes d'agriculteurs.

En ce sens, les CUMA ont tout leur rôle à jouer et nous sommes heureux que le syndicat soit présent à nos côtés pour accompagner les besoins des groupes. Nous apprécions également l'approche multi-partenaires qui nous permets d'échanger aussi avec d'autres acteurs.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation autour de la sensibilisation au bocage, à destination de publics variés : élus, techniciens, agriculteurs, prescripteurs et apprenants. Au total, 14 actions de sensibilisation ont été réalisées, représentant près de 150 participants. Ces actions ont pris la forme de :



Des articles ont également été rédigés et envoyés à tous les agriculteurs du territoire via la newsletter agricole.

Un axe important du projet est la coordination du consortium partenarial, réunissant le GABB Anjou, l'Union des CUMA et le CPIE Loire Anjou.

Trois groupes de travail ont été organisés afin de favoriser l'interconnaissance, la complémentarité des actions et la co-construction d'une stratégie territoriale commune.

Une charte de fonctionnement du consortium a été élaborée et validée, permettant de formaliser les modalités de travail collectif.

Partenaires techniques :



## Chiffres clés

4 PARTENAIRES DANS LE CONSORTIUM

14 ACTIONS DE SENSIBILISATION

149 PARTICIPANTS CUMULÉS AUX JOURNÉES DE SENSIBILISATION

MONTANT DE L'ACTION : **1 080 €**

## Perspectives 2026

- Continuité du projet jusqu'à décembre 2026
- Poursuite d'actions de sensibilisation
- Accompagnement de 2 agriculteurs dans des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH)
- Lancement d'un nouveau projet sur la gestion et la valorisation durable du bocage



## 6. AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES



### CONTEXTE

Dans un contexte de dégradation progressive des milieux aquatiques, de diminution des linéaires bocagers et d'accentuation des phénomènes de ruissellement et d'érosion, le syndicat de bassin versant s'est engagé dans le développement des infrastructures agroécologiques (IAE).

Les Infrastructures Agro-Ecologiques constituent des éléments fixes du paysage et des habitats semi-naturels situés à proximité des parcelles cultivées. Ce sont des aménagements parcellaires pouvant avoir deux objectifs complémentaires quantitatifs et qualitatifs. Elles ont des capacités épuratoires et filtrantes importantes, et ralentissent la vitesse d'écoulement de l'eau, et donc réduisent l'érosion des sols et le lessivage des nutriments, favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol et donc la recharge des nappes...

Les IAE sont multiples : haies, boisements, bassins tampons, baïssières, mares tampons, zones humides et zones tampons, talus, fossés à redents... les éléments sont aménagés reliés les uns aux autres, implantés, transformés pour capter, répartir et stocker passivement l'eau plutôt que drainer, évacuer et impacter le milieu.



Zone tampon à Chemillé-en-Anjou



### POINT DE VUE

**Nicolas CHIRON,**  
**Paysan sur Chemillé-en-Anjou**

Après l'étude hydrologique, nous allons procéder à la création et l'entretien de mares, le découpage de parcelles en rupture de pente et la création de bassins d'infiltrations. Les objectifs sont doubles.

D'une part, participer à l'amélioration de la qualité de l'eau et d'autre part favoriser la biodiversité sur la ferme.

Une vraie confiance s'est installée avec les techniciens du syndicat. Ils ont des compétences qui vont bien au-delà de celles du monde agricole. Je suis heureux de mener ces travaux car cela va contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité et même si ce sont des travaux d'intérêt général, cela va valoriser mon exploitation et favoriser l'équilibre global de la vie du site.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

En 2025, l'action a été étendue à l'ensemble des masses d'eau prioritaires du territoire. Cette évolution ne remet toutefois pas en cause l'animation multithématique menée sur les têtes de bassins versants prioritaires, qui demeure un territoire prioritaire. Le champ d'action a ainsi été élargi à la mise en œuvre d'infrastructures agroécologiques sur d'autres secteurs prioritaires, afin de répondre aux besoins exprimés par les acteurs locaux et de renforcer significativement l'impact de cette action.

L'année a été marquée par la réalisation d'un projet particulièrement ambitieux sur une exploitation agricole à Chemillé-en-Anjou, faisant suite à une étude préalable conduite en 2024. L'exploitant a engagé une réflexion globale sur l'organisation de 2 parcelles, en intégrant le fonctionnement du circuit de l'eau, en recherchant une optimisation de l'infiltration à l'échelle parcellaire ainsi qu'en favorisant la biodiversité. Le projet a notamment permis :

- L'implantation d'une haie sur talus en rupture de pente ;
- La création de deux zones tampons ;
- L'aménagement de deux noues d'infiltration ;
- La mise en place de redents dans un fossé existant ;
- La restauration d'une zone tampon.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2025.

Parallèlement, un second projet toujours à Chemillé-en-Anjou, tout aussi ambitieux, a été engagé sur une autre exploitation agricole. Une étude préalable a été lancée en vue de la remise à ciel ouvert, totale ou partielle, d'une buse d'environ 800 mètres, collectant à la fois les eaux pluviales et les eaux de drainage.



Zone tampon avec noue d'infiltration et talus en vue d'une plantation

### Chiffres clés

1 SITE A FAIT L'OBJET DE TRAVAUX

1 ÉTUDE A ÉTÉ MENÉE

5 AMÉNAGEMENTS DIFFÉRENTS  
RÉALISÉS

MONTANT DE L'ACTION :

**30 000 €**

### Perspectives 2026

- Réalisation des travaux à la suite de l'étude de 2025
- Identification et études de futurs projets

## 7. RESTAURATION DES ZONES HUMIDES



Pose de clôture, restauration de la zone humide à Melay

### CONTEXTE

Situées entre terre et eau, les zones humides jouent un rôle de filtration de l'eau (phyto épuration naturelle), de régulation de l'eau (zone tampon) et abritent une biodiversité incroyable. Fort de ce constat, le SLAL s'est fixé comme objectifs de développer la connaissance des acteurs du territoire sur ces milieux remarquables et de participer à la reconquête de leurs fonctionnalités.

Ainsi, il co-anime le réseau d'acteurs des gestionnaires de zone humide - RGZH\* avec le PNR\* Loire Anjou Touraine et accompagne des projets de restauration de zones humides sur l'ensemble de son territoire.

\*Voir lexique



### POINT DE VUE



**Marie-Orlane BAUDOUIN**  
Chargée de mission corridors écologiques et zones humides, animatrice du réseau des gestionnaires de zones humides au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Le RGZH apporte des réponses concrètes aux acteurs du territoire confrontés à la gestion des zones humides, dont le fonctionnement et le potentiel sont parfois mal connus. Il permet aux gestionnaires et propriétaires de mieux comprendre leur patrimoine et d'adapter leurs pratiques pour le préserver.

Grâce à des diagnostics écologiques, des visites de terrain et des échanges techniques, le réseau propose un accompagnement pragmatique, ancré dans les réalités locales, conciliant usages, activités agricoles ou communales et enjeux liés à l'eau. Cet appui technique, administratif et financier contribue à la restauration et à la gestion durable des zones humides, au bénéfice de la résilience du territoire face au changement climatique.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les actions de restauration ont pu être menées par le biais des actions du plan de gestion des Espaces naturels sensibles.

Si certains connaissent les rôles écologiques de tampon et réserve d'eau que remplissent les zones humides en plus des richesses en biodiversité, l'idée des travaux menés est de leur rendre une valeur agricole forte par la mise en place d'un pâturage. Dans un contexte de changement climatique, les prairies humides sont parfois les seuls lieux encore frais, avec une herbe disponible pour le bétail. Elles représentent une richesse agronomique et une voie vers l'autonomie fourragère mais également un objectif de gestion par une préservation des espaces et de la biodiversité à condition de pratiquer un pâturage extensif (peu d'animaux peu de temps sur sol portant).

Ainsi en 2025, deux parcelles ont pu être remises en pâturage par la pose de clôture, parfois avec un broyage des ligneux qui avaient envahi la parcelle (par sous-utilisation) et une remise en lumière d'un ruisseau ou, l'installation de dispositifs d'abreuvement ou de contention des animaux. Ainsi plus de 6.8 ha vont retrouver une biodiversité plus riche.



Restauration d'une zone humide à Melay. Avant/Après



## Chiffres clés

- 8 RENCONTRES (VISITES PRÉSENTATION DU RÉSEAU, VISITES CONSEIL, SENSIBILISATION...)
- 7 ADHÉRENTS AU RGZH
- 3 ÉTUDES DE RESTAURATION
- 6.8 HA ACCOMPAGNÉ POUR SA GESTION, RESTAURATION OU VALORISATION

MONTANT DE L'ACTION :

**39 500€**

## Perspectives 2026

- Poursuite de l'animation du RGZH et des travaux de restauration de zones humides

## 8. PROGRAMME DE RESTAURATION/ CRÉATIONS DE MARES



### CONTEXTE

Les mares constituent des milieux aquatiques à forte valeur écologique, jouant un rôle majeur dans le cycle de l'eau, la régulation hydrologique locale et le maintien de la biodiversité.

Elles participent au stockage temporaire des eaux, à la réduction des pics de ruissellement, et favorisent l'infiltration et l'épuration naturelle de l'eau. Ces milieux sont également des sites de reproduction et de refuge pour de nombreuses espèces, notamment les amphibiens, les odonates et l'avifaune, souvent menacées par la disparition de leurs habitats.

De nombreuses mares ont été comblées ou dégradées principalement du fait de l'évolution des pratiques agricoles, de l'urbanisation et du manque d'entretien. Cela contribue à l'appauvrissement du réseau de milieux humides et à la fragmentation des continuités écologiques.

Ainsi depuis 2020, le syndicat porte le programme de restauration/création de mares sur le territoire.



Avant/ Après la restauration d'une mare sur la commune de Rochefort-sur-Loire



### POINT DE VUE



**M. PAILLAT, Éleveur producteur à Neuvy-en-Mauges**

J'ai restauré deux mares existantes et procédé à la création d'une nouvelle mare sur mon exploitation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans ma vision et dans une volonté de concilier production agricole, préservation de l'environnement et santé animale. La restauration et la création de mares participent au renforcement de la continuité écologique déjà présent sur certaines parcelles de l'exploitation. J'ai notamment constaté une meilleure infiltration de l'eau dans les sols, ce qui améliore les conditions de pâturage : les parcelles sont plus portantes et les vaches y circulent et pâturent plus facilement. L'objectif principal de ces aménagements est d'augmenter la biodiversité, qui joue un rôle clé dans la lutte biologique. La présence d'une faune et d'une flore diversifiées permet de limiter le développement de certaines maladies. J'ai pu observer des différences très nettes entre deux sites de mon exploitation. Enfin, cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus globale sur la qualité de l'eau. L'eau qui traverse ces milieux est filtrée avant de rejoindre le Jeu, puis le Layon et enfin la Loire. En tant qu'agriculteur, je considère qu'il est de notre responsabilité de préserver l'eau, puisque c'est elle que nous consommons. Restaurer et créer des mares, c'est donc agir concrètement pour la protection de l'eau, de l'environnement et de la santé de tous.



Demi-journée de sensibilisation  
à Soulaines sur Aubance lors  
d'une restauration

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

### Inventaires naturalistes de suivis :

Les inventaires avant et après travaux ont permis d'identifier l'accueil accru de biodiversité avec un effet bénéfique pour les espèces communes mais modéré pour celles plus exigeantes comme les amphibiens. Malheureusement, on constate la présence d'espèces exotiques envahissantes comme par exemple le xénope.

Pour les inventaires faune (odonates et amphibiens) et flore, l'association EDEN organise 4 suivis à 4 périodes différentes. Cela permet d'inventorier en fonction des différents stades de vie des individus.

La restauration/création de 20 mares publiques ou privées, présentant un enjeu pour la qualité de l'eau, a eu lieu dans le cadre d'un marché public avec l'entreprise Lebreton. Les travaux se sont déroulés de septembre à novembre pour impacter le moins possible les espèces présentes dans ou à proximité de la mare.

En complément, une rencontre (sensibilisation) à proximité d'une mare communale restaurée a été organisée avec une dizaine de participants.

### Chiffres clés

**19 MARES RESTAURÉES**

**1 CRÉÉE**

**MONTANT DE L'ACTION :**

**60 000 €**

### Perspectives 2026

- Restauration de 17 mares et création de 3 mares publiques ou privées
- Inventaires naturalistes après travaux des 20 mares et avant travaux pour les 17 mares programmées

Partenaires techniques :



Partenaire financier :





## 9. DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS À L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE



©GABB Anjou

### ► CONTEXTE

L'hydrologie régénérative repose sur le constat que la majorité des précipitations provient de l'évapotranspiration des sols et des végétaux, appelée « eau verte ».

Ce cycle joue un rôle essentiel dans la régulation des régimes de pluie, tant dans le temps que dans l'espace. Les évolutions des pratiques agricoles et de l'aménagement du territoire (remembrement, drainage, recalibrage des cours d'eau, artificialisation des sols, simplification des paysages) ont progressivement fragilisé ce fonctionnement naturel, contribuant à une accélération des cycles de l'eau et une plus grande vulnérabilité du territoire et des systèmes agricoles. Dans ce contexte, l'hydrologie régénérative vise à restaurer le cycle de l'eau verte par des aménagements paysagers et des pratiques agricoles favorisant l'infiltration, le stockage et la restitution progressive de l'eau.

Cette nouvelle action a pour ambition de faire émerger des projets à l'échelle des exploitations, dans une logique expérimentale et collective. Elle vise à favoriser les échanges entre agriculteurs, la montée en compétences et la structuration d'un collectif, tout en permettant l'acquisition de données qualitatives et quantitatives sur l'impact des aménagements et des pratiques mises en œuvre. Elle est réalisée en partenariat avec le GABB Anjou.



### POINT DE VUE



**Samuel BONVOISIN,**  
Ingénieur agronome, co-auteur de «Cultiver l'eau douce» et co-fondateur de l'association «Pour une hydrologie régénérative»

En matière d'hydrologie régénérative comme dans les autres domaines, la question de l'échelle est essentielle pour pouvoir obtenir des résultats observables sur la recharge des nappes, la protection contre le risque de sécheresse pédologique ou contre les inondations. Le SLAL, avec ce partenariat avec le GABB Anjou, font partie des acteurs pionniers en France dans le portage de ces pratiques à l'échelle des bassins versants. Nous avons besoin de ces expériences pour faire émerger de véritables dynamiques territoriales de régénération des cycles de l'eau, et ainsi apporter une réponse efficace dans le contexte des dérèglements climatiques en cours.

# DESCRIPTIF DE L'ACTION

En 2025, une convention de partenariat a été signée avec le GABB Anjou, marquant le lancement opérationnel de l'action. Le groupe est ouvert à l'ensemble des agriculteurs, en agriculture biologique comme conventionnelle, et s'inscrit en transversalité avec les autres actions, notamment celles liées aux infrastructures agroécologiques et aux travaux sur les cours d'eau.

Une première formation de trois jours a été organisée en avril 2025, réunissant une quinzaine d'agriculteurs, témoignant d'un réel intérêt pour la démarche. À l'issue de cette formation, plusieurs visites individuelles d'exploitations ont été engagées afin d'amorcer la construction de projets concrets.

Par ailleurs, la préparation d'une première journée collective est en cours, avec pour objectif de travailler collectivement sur le projet d'un agriculteur du groupe et de favoriser le partage d'expériences.

Cette première année pose ainsi les bases d'une dynamique collective structurante, avec des perspectives de développement de plusieurs projets.



Rencontres du groupe HR



## Chiffres clés

**9 AGRICULTEURS DANS LE GROUPE**  
**1 FORMATION ORGANISÉE**  
**8 PROJETS EN ÉMERGENCE**  
**2 ACTIONS DE COMMUNICATION FORTES**

**MONTANT DE L'ACTION :**

**6 300€**

## Perspectives 2026

- Poursuite et amplification du groupe avec 2 journées collectives organisées



Partenaire technique :

**GABB Anjou**

Les agriculteurs et agricultrices de l'Anjou





# 10. RESTAURER LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES ASSOCIÉS

## a. LES TRAVAUX

### GÉNÉRALITÉS

Le développement de l'urbanisation et de l'agriculture ont conduit à des modifications profondes des cours d'eau. Du changement de leur forme (déplacement, approfondissement et élargissement), il résulte une perturbation de leur fonctionnement.

Le Syndicat Layon Aubance Louets restaure les cours d'eau en améliorant leurs morphologies et en réduisant l'impact des obstacles à l'écoulement.

La restauration de la morphologie consiste à recréer un lit sinuex et à rehausser le fond.

La diversité des profondeurs, largeurs et les méandres mettent l'eau en mouvement, elle est ainsi mieux oxygénée et le cycle naturel d'épuration s'opère. Les méandres augmentent les surfaces de contact entre l'eau et le sol. Cela permet l'infiltration, l'épuration et la dissipation de l'énergie de l'eau. Le rehaussement des fonds permet le débordement en hiver (sur des zones sans risque) qui alimente le sol en eau et atténue les crues en aval. Les différents espaces créés dans le cours d'eau offrent plus de support de vie à la faune et la flore.

La réduction de l'impact des ouvrages/obstacles (chaussées, clapets, vannes...) se traduit par des travaux d'aménagement ou de suppression selon les usages en place.

### Chiffres clés

✓ 7 SITES AYANT BÉNÉFICIÉ DE TRAVAUX

7,1 KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS

8 OUVRAGES RENDUS FRANCHISSABLES

Un cours d'eau sans obstacle permet aux organismes vivants d'accéder aux zones indispensables à leur reproduction, à leur croissance, à leur alimentation ou à leur abri.

Le transport sédimentaire est nécessaire à la dissipation de l'énergie de l'eau et au maintien d'un équilibre entre érosion et dépôt.

La suppression d'ouvrage s'accompagne de travaux de rehaussement du fond du lit du cours d'eau afin de maintenir la lame d'eau le plus haut possible et maintenir l'alimentation en eau des parcelles riveraines.

Enfin les travaux de restauration des cours d'eau participent à la restauration des zones humides et des zones d'expansion de crues en améliorant leur alimentation par un débordement plus fréquent du cours d'eau.

L'ensemble des plans travaux sont validés par les services instructeurs de la police de l'eau avant leur mise en œuvre. Des suivis des peuplements des cours d'eau (poissons, invertébrés et flore) et de la morphologie sont réalisés avant et après les travaux afin d'évaluer l'évolution des milieux et les impacts des interventions.

Partenaires techniques :



# POURSUITE ET FIN DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LAYON AU MOULIN BOISNEAU À AUBIGNÉ-SUR-LAYON



Suppression de l'ancienne chaussée en béton

## ► DESCRIPTION

Les travaux démarrés en septembre 2024 sont maintenant terminés. Ils avaient dû être arrêtés pour cause d'intempéries.

Travaux effectués :

Pour rétablir la continuité écologique à proximité du moulin Boisneau, l'ancienne chaussée en béton et un clapet ont été remplacés par 2 radiers, eux-mêmes accompagnés de création de 3 autres radiers à l'aval pour étager les pentes et remonter les niveaux d'eau.

L'autre barrage à clapet a été remplacé par un mur pour diriger les écoulements à l'étiage vers un seul bras.

Sur la zone amont, des banquettes et un radier ont été réalisés pour diversifier les écoulements, favoriser les débordements et améliorer les habitats.

Une ancienne peupleraie abandonnée a été abattue. Quelques chandelles ont été conservées car elles présentaient des habitats intéressants pour certaines espèces d'insectes, oiseaux et chauves-souris.

Une passerelle engin a été installée pour accéder à l'ilot de moulin Boisneau.

## Chiffres clés

1,3 KM DE COURS D'EAU RESTAURÉ

2 CLAPETS SUPPRIMÉS

1 DEVERSOIR SUPPRIMÉ

5 PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

MONTANT DES TRAVAUX : **203 399 €**



## POINT DE VUE



**Monsieur BLAIREAU (*Meles meles*)  
Mammifère domicilié au bord du Layon**

Cela fait déjà quelques années que j'habite un terrier sur le bord du Layon. Une journée d'été 2025, j'ai été dérangé par des bruits d'engins.

Au début, j'étais plutôt inquiet de savoir que le Layon allait une fois de plus être modifié.

Mais à ma grande surprise, les travaux réalisés me facilitent la vie. Je peux traverser la rivière très facilement et j'ai d'ailleurs posé de nombreuses fois pour la photo.

A chacune des traversées, j'en profite pour me rafraîchir les pattes, dans une eau courante et oxygénée.

Merci pour la réalisation de ce chantier.

## TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'AUBANCE À MOZÉ-SUR-LOUET ET MURS-ERIGNÉ



Avant travaux : l'Aubance avec un lit large, rectiligne et recouvert sur certains secteurs par de la Jussie

### Chiffres clés

3 KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS

2 CLAPETS SUPPRIMÉS

42 USAGERS CONCERNÉS

MONTANT DE L'ACTION :

**290 000 €**



Après travaux : recharges en granulats

### ► CONTEXTE

L'Aubance a été largement modifiée par le passé. Son tracé a été redressé et élargi, ce qui a provoqué des désordres sur le fonctionnement de la rivière (mauvaise oxygénation, abaissement de la nappe d'accompagnement, développement d'espèces exotiques envahissantes...).

Sur le tronçon étudié (clapet de Mozé à l'aval et route communale des Châteliers en amont), l'Aubance fait entre 10 et 15 mètres de large, soit environ 3 fois plus que son gabarit avant modification. Deux clapets (Mozé et la Laudière) bloquent également la circulation des poissons et provoquent l'accumulation de sédiments (vases, limons...) dans son lit. Cela entraîne une détérioration de la qualité de l'eau, un appauvrissement de la faune et la flore présentent sur site et le développement d'espèces exotiques envahissantes sur site.

### DESCRIPTION

Des travaux entre septembre et novembre 2025, sur un tronçon de plus de 3 kilomètres entre la limite communale de Mozé-sur-Louet et Denée et le lieu-dit des Châteliers à Mûrs-Erigné :

- Deux clapets ont été supprimés (clapet de Mozé et de la Laudière), ce qui permet la libre circulation des poissons et des sédiments
- Mesures d'accompagnement : recharges en granulats (mélanges de cailloux, pierres, terre...) dans le lit de la rivière ( $12043\text{ m}^3$ )
- Des clôtures ont été posées pour protéger certaines berges de l'aboutissement
- Une ripisylve a été replantée et/ou étoffée avec de la végétation locale
- Une mare a été restaurée.

## REPRISE D'ANCIENS TRAVAUX SUR LE LAYON AUX VERCHERS-SUR-LAYON

### ► CONTEXTE

En 2016, le Syndicat Layon Aubance Louets a réalisé des travaux notamment la suppression d'un clapet et le réaménagement des berges du Layon aux Verchers-sur-Layon. Le Syndicat a été sollicité à la suite de ces travaux quelques années plus tard par la commune afin de résoudre la problématique d'une surlargeur du Layon (vestige d'un ancien plan d'eau).

Le Layon en période d'étiage (faible débit l'été) coupait à ce niveau faute de chenal d'écoulement bien défini, occasionnant une rupture de la continuité écologique.

### DESCRIPTION

Travaux :

- Création de deux banquettes submersibles dans l'emprise du Layon sur 50 ml pour resserrer le lit du Layon lors des périodes des basses eaux,
- Apport de matériaux dans ce nouveau lit d'étiage afin de diversifier les substrats et les écoulements.

### Chiffres clés

60 M DE COURS D'EAU RESTAURÉS

2 PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

MONTANT DE L'ACTION :

14 000 €



Avant travaux : Le Layon sans lit d'étiage



Après travaux : Le Layon avec son nouveau lit d'étiage



### POINT DE VUE



**Patrick ALOPE**  
**Président de l'AAPPMA des  
Gardons de Saint-Georges**

Ma participation à titre informatif et consultatif pour les travaux de réaménagement et reprofilage de l'ancien « bassin » aux Verchers-sur-Layon autour de l'aire de pique-nique a été pour moi une occasion de rencontrer les techniciens de rivière du syndicat et également comprendre les enjeux de revitalisation du cours d'eau. Dans la continuité de ce qui a été élaboré au plan d'eau à Concourson-sur-Layon, une étude est d'ores et déjà en cours pour redonner son aspect « d'autrefois » à la rivière entre ces deux villages que sont Concourson-sur-Layon et les Verchers-sur-Layon. C'est une satisfaction de savoir que les pêcheurs que je représente soient pleinement associés aux réflexions sur les futurs travaux de restructuration de l'ancien linéaire.

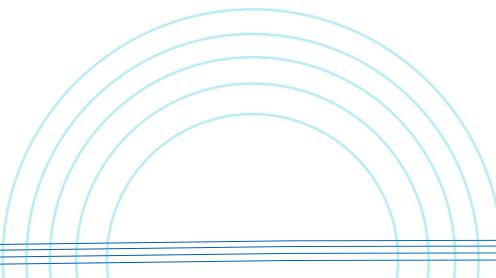
## TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'AUBANCE À BRISSAC-LOIRE-AUBANCE



### ► CONTEXTE

Des travaux de restauration morphologique ont eu lieu sur le tronçon entre le clapet du bourg de Brissac-Quincé et l'aval du Domaine de l'Etang. Sur cette portion, l'Aubance était trop rectiligne, ce qui accélère la vitesse et augmente le risque d'inondation dans le bourg.

De plus, dans un contexte d'amélioration du cadre de vie, la commune et la Communauté et communes étaient partenaires du projet pour rendre le site accessible et agréable. En effet, en plus de la restauration de la rivière, une aire de glisse pour les jeunes a vu le jour et une nouvelle piste cyclable sera réalisée en 2026/2027.



Avant travaux : l'Aubance avec un lit large et rectiligne

### DESCRIPTION

Des travaux en octobre 2025 ont été réalisés sur un tronçon d'environ 1 kilomètre :

Le clapet du bourg a été supprimé.

En aval du pont, le foncier étant contraint, des recharges en granulats (mélanges de cailloux, pierres, terre, ...) ont été disposés directement dans le lit mineur.

En amont, au niveau de la station d'épuration, le foncier était disponible, donc un reméandrage, qui est une technique plus efficace, a été réalisé. C'est-à-dire que l'ancien lit de la rivière a été comblé pour laisser place à un nouveau lit plus sinueux à quelques mètres en rive gauche. Un bras mort dans l'ancien lit est tout de même conservé pour offrir un espace de repos et de reproduction à certaines espèces piscicoles.

Ce reméandrage va également permettre à l'Aubance de déborder dans la parcelle en cas de crue, ce qui réduira le risque d'inondation dans le bourg.

La sortie busée de la station d'épuration a été coupée pour permettre à l'eau de s'infiltrer via un circuit de mares et de noues avant de retourner dans l'Aubance.



Après travaux : vue d'ensemble de la parcelle de la station d'épuration (step) avec le nouveau lit de l'Aubance, un bras mort en rive droite et la sortie de step composée de mares et de noues en rive gauche



## REPRISE D'ANCIENS TRAVAUX SUR LE LAYON À NUEIL-SUR-LAYON



### CONTEXTE

En 2016, le Syndicat Layon Aubance Louets a réalisé des travaux de restauration de la continuité écologique à Nueil-sur-Layon avec la suppression d'un plan d'eau et de son clapet. Ces derniers affectaient l'équilibre et le bon fonctionnement de la rivière. A la suite de ces travaux, il a été observé une problématique du "pont de la Grise" : le radier réalisé en 2016 laissait les débits d'étiage du Layon s'infiltrer causant une rupture de la continuité.

### DESCRIPTION

Les travaux de 2025 ont permis de restaurer 300 ml du Layon à partir du Pont de la Grise. Dans cette emprise, quatre radiers ont été créés permettant ainsi de diversifier les vitesses, les substrats et d'améliorer l'oxygénation de l'eau. Ces radiers permettent également d'augmenter la hauteur d'eau du Layon.

### Chiffres clés

300M DE COURS D'EAU RESTAURÉ  
5 PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS  
MONTANT DE L'ACTION :

22 000€



Radier du Pont de la Grise après travaux



### POINT DE VUE



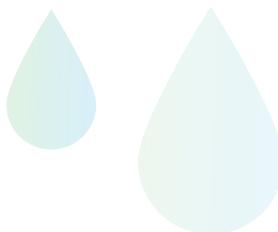
**Antoine BEAUSSANT,  
Maire délégué de Nueil-sur-Layon**

Après une première intervention il y a quelques années sur le Layon, le débit d'étiage du Layon était devenu particulièrement faible. Après plusieurs réunions avec les riverains propriétaires et les associations de pêche, le projet e création de quatre radiers a pu enfin être réalisé en 2025.

Je remercie les techniciens de rivière du SLAL qui ont mené ce projet avec sérieux. Je remercie également les propriétaires qui ont permis ces travaux.

Cette intervention était très attendue tant pour l'environnement que pour les pêcheurs et les promeneurs. Ces travaux vont contribuer à la préservation de la biodiversité en rétablissant les habitats naturels propre à de nombreuses espèces aquatiques et terrestres et préserver également les activités humaines comme notre patrimoine.

## POURSUITE ET FIN DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LAYON À CONCOURSON-SUR-LAYON



### DESCRIPTION

En 2025, un nouveau lit mineur du Layon a été dessiné dans le remblai apporté en 2024 dans l'emprise de l'ancien plan d'eau. Le lit a été remodelé avec une dimension réduite.

La faible hauteur de berge permet un débordement rapide du Layon dans l'emprise de l'ancien plan d'eau où une zone humide va se développer. Une noue d'infiltration et une mare tampon réceptionnent les eaux pluviales afin de les ralentir et les décanter avant leur arrivée au cours d'eau.

Sous l'ouvrage de la départementale, un lit d'étiage a été maçonnable afin de concentrer les petits débits et augmenter l'épaisseur de l'eau dans ce couloir. Cela favorise la nage et la capacité de franchissement des espèces aquatiques.

En amont, sur un kilomètre de cours d'eau, anciennement sous influence du clapet, le lit du Layon a été rechargeé en cailloux afin de créer une diversité de profondeurs et de vitesses d'écoulement.

Recharge granulométrique sur l'ancienne zone d'influence de l'ouvrage

### Chiffres clés

1 KM DE COURS D'EAU RESTAURÉ

1 CLAPET SUPPRIME

1 RADIER DE PONT RENDU  
FRANCHISSABLE

4 RIVERAINS CONCERNÉS  
MONTANT DES TRAVAUX :

**120 000 €**

## TRAVAUX DE RESTAURATION DE RUISEAU DU BOURG À TERRANJOU



### ► CONTEXTE

En 2018, un épisode orageux provoque l'inondation du bourg par la montée en charge des réseaux d'eaux pluviales ne pouvant plus s'évacuer dans le ruisseau du Bourg. La commune déléguée de Chavagnes-les-Eaux mandate alors une étude hydraulique sur le bassin versant de la commune. En conclusion de cette étude, il est préconisé une restauration du ruisseau ainsi que la réfection du réseau pluvial et la création d'un bassin de rétention.

En 2024, le syndicat lance une étude de définition d'un projet de restauration du cours d'eau alors que, de son côté, la communauté de commune avance sur la gestion de l'eau pluviale.



Lit contraint entre un muret et un alignement de résineux (avant travaux)



Berge décaissée pour permettre le débordement et  
création d'une sinuosité du lit (pendant travaux)

### DESCRIPTION

Le ruisseau du bourg a été restauré sur 600 ml depuis la rue du Commerce jusqu'à la nouvelle station d'épuration. Le cœur du projet était la transformation des anciennes lagunes d'assainissement en espace d'expansion de crue et zones humides.

Sur 300 m d'un linéaire fortement impacté par de nombreux rejets d'eau pluviale, des espaces d'expansion de crue ont été aménagés par le décaissement d'une berge faute de pouvoir rehausser le fond du lit. Ce dernier a été rechargeé en matériaux caillouteux afin de redonner une dynamique au cours d'eau.

### Chiffres clés

600 M DE COURS D'EAU RESTAURÉ

10 RIVERAINS CONCERNÉS

MONTANT DE L'ACTION :

**118 000€**

Sur l'emprise des anciennes lagunes, le cours d'eau a été reméandré et son gabarit fortement réduit.

Toute la parcelle a été entièrement remaniée afin d'accueillir :

- deux mares alimentées par les rejets d'eau pluviale,
- une zone humide de 5 000 m<sup>2</sup> alimentée par le débordement fréquent du cours d'eau et les surverses des mares,
- un espace d'air de jeux ou pique-nique au nord de la parcelle,
- un chemin de promenade sur les anciennes digues extérieures avec installation d'une passerelle piétonne (à la charge de la commune),
- un bassin de rétention des eaux pluviales du futur dévoiement du réseau (maintien des digues d'une lagune, comblement partiel et installation d'un ouvrage de régulation, à la charge de la commune).



Anciennes lagunes avant travaux



Après travaux, effacement des lagunes, cours d'eau méandrique et zone humide. Réduction du gabarit du cours d'eau.

## b. LES ÉTUDES

Pour préparer des travaux de restauration des cours d'eau, le syndicat fait appel à des bureaux d'études.

Pour chaque site, le bureau d'étude et le technicien de rivière établissent un état des lieux (état du cours d'eau et de ses abords, usages, topographie, arrivées d'eau...) et proposent des aménagements en détaillant les aspects techniques et financiers afin que le projet soit opérationnel.

Les techniciens de rivières assurent la concertation auprès des propriétaires riverains et des partenaires techniques et financiers.

Les projets de restauration visent toujours à répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la dissipation de l'énergie de l'eau,
- Favoriser l'alimentation des zones humides riveraines,
- Améliorer les échange nappe/rivière,
- Diversifier les habitats au sein du cours d'eau,
- Améliorer la capacité auto-épuratoire du cours d'eau,
- Restaurer la continuité écologique,
- Restaurer les fonctions rivulaires.

Parmi les propositions, un projet définitif est validé par un groupe d'acteurs composé des propriétaires et exploitants agricoles, des services de la police de l'eau et des financeurs.



Réunion de concertation chez un propriétaire



### POINT DE VUE



#### M. et Mme BUREAU, Agriculteurs au bord de l'Angevinière à St Lézin

Nous avons été contactés par le SLAL pour une proposition de renaturation du ruisseau de l'Angevinière, à Saint Lézin, faisant parti du bassin versant du Jeu. La réponse d'un grand OUI est une évidence pour nous, en espérant aussi les accords de nos voisins concernés par le projet. Le but est que la nature reprenne ses droits si on le lui permet. En effet, ce ruisseau a été recalibré comme « fossé hydraulique » il y a une quarantaine d'années avec une profondeur excessive bridant le parcours naturel de l'eau dans un lit unique, trop profond et trop linéaire.

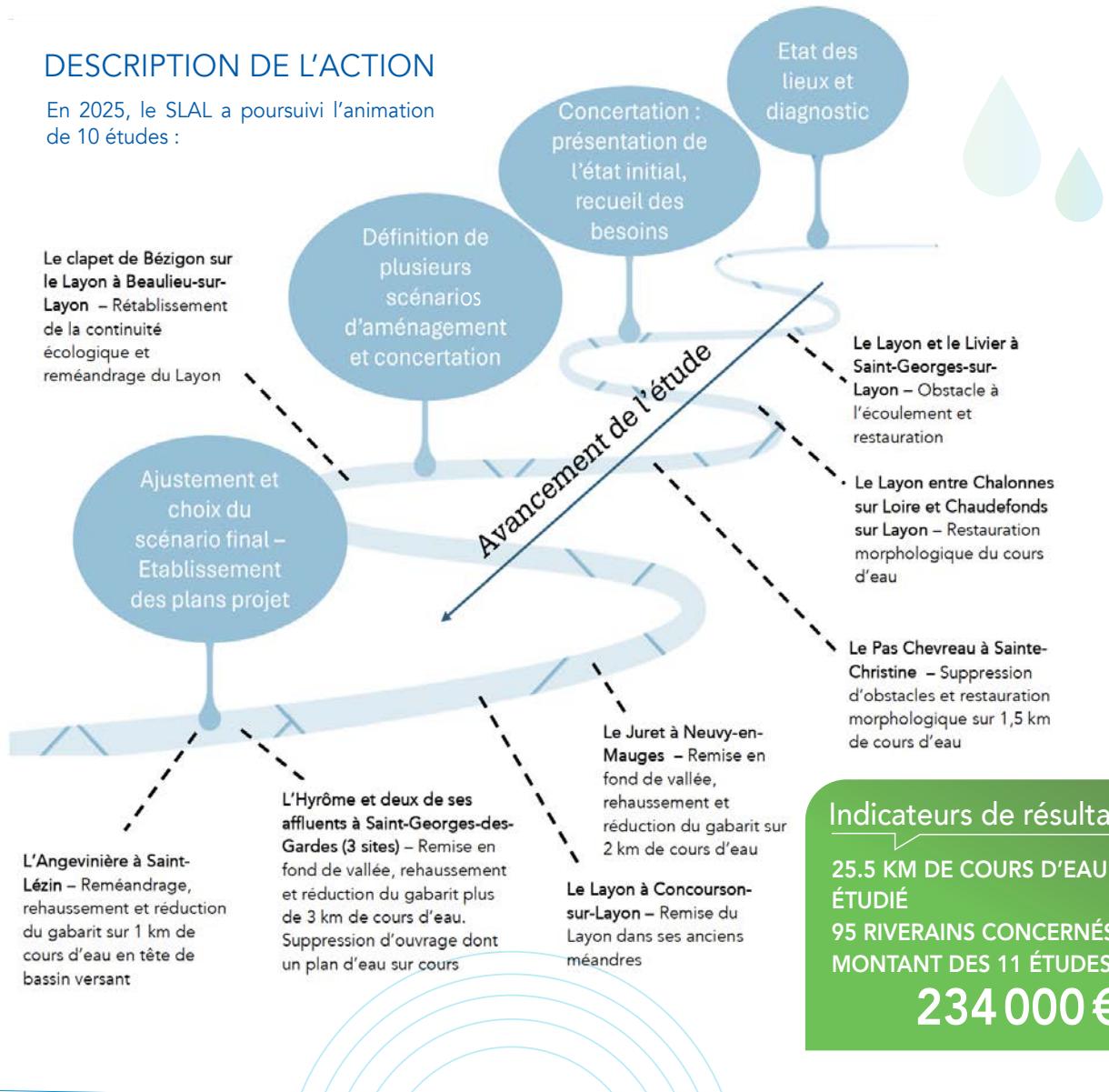
Avec le changement climatique et les périodes de sécheresses répétitives, l'eau s'évacue trop rapidement, pénalisant ainsi l'infiltration naturel de l'eau dans les sols à proximité, nécessaire au bon développement des cultures, des prairies, du pâturage des animaux, et de toute la biodiversité environnante.

Le projet va proposer un dimensionnement plus adapté pour que l'eau s'infiltra davantage dans les terres. C'est aussi l'opportunité pour sensibiliser autour de nous à l'importance de prendre soin de l'eau.

Ce projet s'inscrit dans notre démarche d'hydrologie régénérative et nos diverses pratiques agricoles favorable à la rétention en eau des sols. L'équipe en étude du projet mené par Pauline Gorgeon a permis de mettre en lien les différents propriétaires, des éleveurs, un maraîcher pour mener à bien ce projet sur 3 kilomètres et réalisable pour 2026.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

En 2025, le SLAL a poursuivi l'animation de 10 études :



## ► c. LA RÉTROCESSION DES OUVRAGES



Clapet des Hautes-Chasnères



### DESCRIPTION

Le SLAL procède donc à la dénonciation des conventions de gestion des ouvrages passés entre les propriétaires privés et le syndicat quand l'intérêt général n'est pas justifié. Après dénonciation, la gestion et l'entretien des ouvrages revient au propriétaire privé.

Cette dénonciation a lieu quand l'ouvrage a encore un usage ou quand les propriétaires refusent la restauration de la continuité écologique par effacement ou aménagement de l'ouvrage pourtant financé par le SLAL et ses partenaires.

### ► CONTEXTE

Le syndicat Layon Aubance Louets est issu de la fusion de 3 syndicats. L'un d'eux, le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Layon, s'était engagé dans la construction, l'entretien et la gestion de barrages sur le Layon pour le compte des propriétaires privés. À l'époque, tous les travaux réalisés sur les ouvrages de retenue étaient considérés comme d'intérêt général pour conserver des niveaux d'eau satisfaisants en étage.

Aujourd'hui, l'intérêt général du SLAL s'inscrit dans le cadre de la restauration des continuités écologiques et de la réduction du taux d'étagement des ouvrages. Or, en l'absence d'action de restauration hydromorphologique ou de restauration de la continuité écologique d'un ouvrage privé, le SLAL n'est plus en capacité à agir.

En 2025, la liste des ouvrages rétrocédés est la suivante :

- Vannes et chaussée du Moulin du Pont Bourceau à Mâchelles
- Passerelle de l'ancien plan d'eau à Chalonnes-sur-Loire
- Passerelle de la gare à Chalonnes-sur-Loire
- Passerelle de l'Onglée à Chalonnes sur-Loire
- Vannes du Moulin du Bourg à Thouarcé (en cours de finalisation)
- Clapet des écoles à Brissac (sur l'Aubance)

Le SLAL a également entamé des échanges avec les propriétaires sur :

- Clapets de Gilbourg et Barboterie à Faye-d'Anjou
- Passerelle et clapet de Rochefort à Mâchelles.

## ► d. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET CONSEILS AUX PARTICULIERS ET COMMUNES

Les techniciens de rivière répondent à l'ensemble des sollicitations du territoire. Ils apportent leur expertise technique et réglementaire sur de nouveau projets et conseillent sur les bonnes pratiques de gestion de la végétation de rive ou des parcelles riveraines de cours d'eau.



Accompagnement à la suppression d'un plan d'eau

En 2025, deux effacements de plan d'eau ont été accompagnés techniquement sur la commune déléguée de la Salle-de-Vihiers dans le cadre d'une procédure réglementaire.

Également sur le bassin versant du Jeu, le SLAL a été sollicité par les services de l'État pour fournir à l'administration et aux propriétaires d'un plan d'eau sur cours des éléments techniques pour choisir la solution de remise en conformité la plus adaptée au contexte local. La restauration de la continuité écologique par un ruisseau de contournement n'étant pas possible, le SLAL a préconisé un effacement de la digue. Les propriétaires ont été accompagnés dans la démarche (aide à la rédaction de la déclaration de vidange, conseil sur des entreprises locales qualifiées pour cette typologie de travaux...).

## ► e. PERSPECTIVES 2026

Les travaux sur l'Aubance en amont de Brissac vont se poursuivre par le reméandrage du cours d'eau en lieu et place d'une peupleraie en cours d'acquisition par la commune. Cela sera financé par ALM\* dans le cadre d'une compensation.

Aussi, les travaux programmés sur le mois de septembre sont :

- la restauration du Layon au niveau du lieu-dit Rigal à Concourson-sur-Layon,
- la restauration d'un cours d'eau de tête de bassin versant de l'Hyrôme à Saint-Georges-des-Gardes,
- la restauration d'un cours d'eau de tête de bassin versant, l'Angevinière, du Jeu à Saint-Lézin,
- la restauration du Juret, affluent du Jeu, à Neuvy-en-Mauges (si budget disponible).

Toutes les études se poursuivront et se termineront en 2026. Il n'est pas prévu de lancer de nouvelles études au vu des projets déjà aboutis en attente de mise en œuvre. Le travail de rétrocession des ouvrages va se poursuivre sur les projets déjà engagés.

L'année 2026 va voir la mise en place d'un nouveau suivi de l'effet des travaux de restauration des milieux aquatiques : le suivi piézométrique. Il s'agit de suivre l'évolution du niveau dans le sol sur les parcelles riveraines de cours d'eau avant et après travaux.

De nouveaux suivis hydrobiologiques sont également programmés. Enfin, l'équipe milieux aquatiques va procéder à la mise à jour du Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement sur son territoire par prospection en canoë ou à pied.

\*Voir lexique



## 11. LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES (EEE)



Ragondins vue de drone en infrarouge sur le Layon. © FDGDON



Groupe chantier Vihiers, arrachage jussie

### CONTEXTE

Le territoire du SLAL est particulièrement concerné par la présence d'espèces exotiques envahissantes : jussies, xénope lisse, rongeurs aquatiques...

La qualité physico-chimique et morphologique du réseau hydraulique et des zones humides rendent le territoire vulnérable à certaines de ces espèces. Celles-ci portent atteinte à la biodiversité et limitent nombre d'usages (pêche, loisir, agriculture...).

### Chiffres clés

14 ACTIONS RÉALISÉES SUR LES  
14 DE LA STRATÉGIE  
4 CHANTIERS D'ARRACHAGE DE JUSSIE  
3 310 RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS  
PIÉGÉS

MONTANT DE L'ACTION :

**15 858 €**



### POINT DE VUE



**Antonin GRIMAUL-FREMY,  
FDGDON Pays de la Loire**

Depuis quelques années avec l'explosion des ragondins, espèce exotique envahissante le long des points d'eau : la Fédération départementale de gestion des organismes nuisibles (FDGDON) lutte aux côtés des piégeurs pour réguler cette espèce. En 2025, avec le financement du SLAL, elle a pu réaliser une étude de campagne de piégeage avec analyse des individus piégés afin de déterminer leur taux de fécondité, leur âge et leur poids. Ainsi 10 piégeurs ont participé sur 10 communes. Elle a également réalisé des vols de drone à caméra thermique afin de compter les populations et des poses de caméra piège pour analyser la cohabitation entre espèces sur 4 communes analysant ainsi environ 4 à 8 km de linéaire (Layon, Aubance).

Ces trois actions vont permettre d'en connaître davantage sur les RAE, leur reproduction et leurs impacts sur l'écosystème. Des analyses complémentaires seront divulguées prochainement (attente de validation scientifique).

# DESCRIPTIF DE L'ACTION

Avec le fonds vert, le SLAL a pu relancer la stratégie de lutte contre les EEE, avec le CEN Pays de la Loire et de nombreux partenaires du territoire. Les actions menées :

- Appui des partenaires, et sensibilisation des acteurs via notamment le prêt d'une exposition et l'organisation d'une formation dispensée aux gestionnaires (Agents des communes de Lys-Haut-Layon et Chemillé-en-Anjou),
- Identification et réalisation de chantiers d'arrachage à enjeux (nouveaux foyers isolés avec risque de dispersion fort),
- Comité technique annuel avec bilan des actions, présentation de l'étude sur les Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE) et visite de chantier de restauration à Valanjou,
- Participation au programme de recherche sur les RAE pour un montant de 10 200 € auprès de la FDGDON,
- Relance du partenariat pour l'étude sur le Xénope Lisse menée par l'Université d'Angers.



Formation EEE du 25 septembre – Les Cerqueux sous Passavant

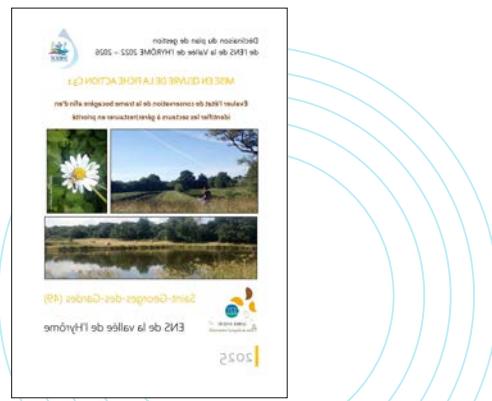
## Chiffre clé

### MONTANT DE L'ACTION :

7 000€

## Perspectives 2026

- Arrêt du dispositif Fonds Vert
- Poursuite de la campagne de piégeage et participation au programme de recherche sur les ragondins



Partenaires techniques :





## 12. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX HUMIDES



Groupe d'Unis Cité. Restauration berge, mars 2025

### ► CONTEXTE

Parmi les 89 Espaces Naturels identifiés par le département, le syndicat s'intéresse plus particulièrement à ceux des vallées alluviales et il est missionné pour coordonner la mise en œuvre des plans de gestion des ENS de la vallée du Layon et de l'Hyârome. Deux autres plans de gestion sont en cours de construction en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels sur le Louet et le Petit Louet.

Trame bleue reconnue de nos territoires, ces réseaux écologiques sont indispensables à la conservation de la mosaïque d'habitats, dont dépend la survie de nombreuses espèces et qualité de nos eaux.

Associé depuis 2019 à la politique départementale, en septembre 2024 le syndicat a renforcé ses actions dans ce domaine avec le recrutement d'une chargée de mission biodiversité.



### POINT DE VUE



**Paulin SCOUARNEC**  
**Chargé de projet CPIE Loire Anjou**

Porteur de la déclinaison du plan de gestion ENS de la vallée de l'Hyârome, le SLAL a sollicité le CPIE Loire Anjou en 2025 pour une étude de la typologie des haies de l'ENS.

Notre travail a consisté à relever plusieurs paramètres sur les 15km de haie qui avaient été sélectionnés: diversité d'espèces végétales, d'oiseaux chanteurs, présence d'arbres remarquables, état sanitaire de la haie, entretien pratiqué etc.

Cette étude permettra notamment de prioriser des secteurs et des essences pour les campagnes de replantation ou encore la sensibilisation des agriculteurs. Elle s'inscrit aussi dans une démarche de suivi du linéaire et de l'état des haies de l'ENS à long terme.

## ► DESCRIPTIF

Ces actions menées dans le cadre d'une démarche territoriale, en partenariat avec les communes, les EPCI, les associations et l'ensemble des acteurs présents s'appuient sur des comités de gestion et des journées techniques sur le terrain.

### Plan de Gestion de l'ENS de la vallée de l'Hyrôme :

Actions en partenariat avec le CPIE Loire Anjou :

- Coordination des diverses actions de porteurs de projets
- Mise en pâturage de prairies humides (implantation clôture et abreuvement) sur 6.8 ha (financement de 2024)
- Étude menée avec le CPIE sur la typologie de haie sur une partie de la tête de bassin versant, caractérisation des actions futures à mener.

### Plan de Gestion de l'ENS de la vallée du Layon :

Actions en partenariat avec le CEN PDL :

- Poursuite des rencontres des communes sur le sujet du foncier et collaboration à la révision de certains PLU,
- Organisation de chantier de restauration de berges par replantation ou régénération naturelle,
- Préparation d'une formation/sensibilisation à la biodiversité des vignes.

Participation au suivi des mammifères semi-aquatiques (Castor d'Eurasie, Loutre d'Europe et Campagnol amphibie) : une campagne commune par an et par réseau (département du Maine et Loire et celui des Deux-Sèvres). 6 mailles prospectées chaque année par le SLAL. 2025 est marquée par une extension de la Loutre (sur le Layon et le Louet).

Enfin un guide pour aider à la préservation de ces mammifères par les gestionnaires de chantier en milieu aquatique, et auquel le SLAL a collaboré, est désormais disponible.

15 Animations « nature » dans les ENS dans le cadre des « Rendez-vous Nature en Anjou », financées par le Département de Maine et Loire, avec 193 participants.

Partenaires techniques :



Restauration de berge, Chaudfonds

### Chiffres clés

57 ACTIONS MENÉES SUR LES  
70 EXISTANTES DES PLANS DE  
GESTION ENS HYRÔME ET LAYON

MONTANT DE L'ACTION :

**19 700 €**

### Perspectives 2026

- grâce à la prise en charge financière du poste au sein du SLAL
- Réalisation des évaluations et des nouveaux PDG\* nécessaires

\*Voir lexique

## L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Depuis 2022, le SLAL s'est engagé dans une **démarche d'eco-exemplarité**, l'objectif est de :

- réduire l'impact de la structure sur son environnement, favoriser des pratiques plus vertueuses,
- augmenter la coopération des agents grâce à l'engouement sur cette thématique.

L'engagement dans cette démarche a été possible grâce à l'implication de la direction et à la motivation des agents. De nombreuses actions ont déjà été lancées :

- Déchets (composteur, tri amplifié),
- Quotidien (réduction des déchets, sobriété, achat d'occasion...),
- Mobilité des agents (covoiturage, vélotaf, télétravail),
- Entretien des espaces verts (éco-pâturage, création d'une mare...).

Chaque année, un bilan des actions en cours est réalisé avec tous les agents, lors de cette rencontre de nouvelles actions sont proposées par les agents.

### Perspectives 2026

- Poursuite des actions
- Archivage papier et surtout numérique
- Actions d'économie d'énergie liées à la rénovation du bâtiment



Éco-vélo



Compostage



Ecopâturage

# IV - OUTILS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

## A. L'ACCORD DE TERRITOIRE EAU 2025-2027

### 1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT TERRITORIAL EAU ?

L'Accord de Territoire est un outil qui permet aux acteurs locaux de travailler ensemble, à l'échelle d'un bassin versant, pour améliorer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques. Il fixe des objectifs communs et un programme d'actions concret, coordonné par le Syndicat Layon Aubance Louets. Signé avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire, il permet de mobiliser des financements et un appui technique pour mettre en œuvre les actions sur le territoire.

Le montant de l'AT Eau est de 7.3 millions d'euros pris en charge à hauteur de :

- 44%,**  
par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
(3.2 M€ incluant 2.2 M€ pour l'AT Eau et 1 M€ pour les actions SAGE)
- 30%,**  
par le SLAL (EPCI) (2.2 M€)
- 15%**  
par la Région Pays de la Loire (1.1M€)
- 3%**  
par le Département de Maine-et-Loire (2.20 M€)
- 8 %**  
par d'autres financeurs publics et privés (0.6 M€)



Signature de l'AdT

Principal maître d'ouvrage :  
**SYNDICAT**



Principaux financeurs :





## B. LES OUTILS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES

### 1. LE PACTE DE FAVEUR DE LA HAIE :

Ce dispositif, porté par l'État, permet :

- la sensibilisation et l'accompagnement à la gestion durable des haies,
- l'accompagnement des agriculteurs pour faire émerger et concrétiser des projets de plantation,
- le développement rapide de projets de plantations et d'alignements d'arbres intra-parcellaires.

### 2. LE PLAN BIODIVERSITÉ 2022-2027 :

Le Département de Maine-et-Loire mène une politique en faveur de la préservation, de la gestion et de la valorisation des milieux naturels et des espèces de son territoire.

En 2024, ce dispositif a permis d'aider le SLAL à financer son programme de restauration/création de mares, ses actions biodiversité en faveur des Espaces Naturels Sensibles et ses sorties "Rendez-vous nature en Anjou".

### 3. LE FONDS VERT :

Le Fonds vert est un dispositif de l'État pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

En 2024, ce dispositif a permis d'appuyer financièrement le SLAL pour le recrutement d'une chargée de mission biodiversité et la déclinaison de son programme d'actions "Espèces Exotiques Envahissantes".

### 4. LE LIFE REVERS'EAU

Le LIFE Revers'Eau est un programme d'action à l'initiative de la Commission Européenne et coordonné sur différents territoires par la Région des Pays de la Loire. Il octroie **4,5 milliards d'euros** pour agir en **faveur de la reconquête de l'eau** dans les Pays de la Loire sur la période 2021-2027.

En 2024 le Syndicat Layon Aubance Louets est devenu bénéficiaire associé de ce projet en proposant **la réalisation d'un programme d'action renforcé et intégré sur la masse d'eau du Jeu**.

Pour ce faire, **930 000€** (inclus dans l'Accord de Territoire) ont été alloués à ce territoire jusqu'en 2027, pour permettre le recrutement d'un agent et la mise en place d'actions en faveur de la reconquête du « bon état » de ce bassin versant.

#### Plan de financement :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne **40%**,
  - La Commission Européenne **30%**,
  - Le Conseil Régional des Pays de la Loire **10%**.
- Le reste des dépenses est pris en charge par le Syndicat Layon Aubance Louets.



# C. LE BILAN FINANCIER

Le syndicat Layon Aubance Louets est un syndicat mixte, financé principalement par les subventions publiques et la contribution de ses membres.

DEPENSES	BP 2025	CFU 2025
FONCTIONNEMENT	2 382 836,07	1 959 329,82
INVESTISSEMENT	2 304 013,38	818 025,68
TOTAL	4 686 849,45	2 777 355,50

RECETTES	BP 2025	CFU 2025
FONCTIONNEMENT	2 382 836,07	1 974 419,67
INVESTISSEMENT	2 304 013,38	1 745 449,76
TOTAL	4 686 849,45	3 719 869,43

RESULTAT	BP 2025	CFU 2025
FONCTIONNEMENT	0,00	15 089,85
INVESTISSEMENT	0,00	927 424,08
TOTAL	0,00	942 513,93



Petits travaux de déplacement d'un talus à Thouarcé, Bellevigne en Layon

Le taux global de réalisation des dépenses, lorsque l'on prend en compte la dépense d'équilibre budgétaire de la section d'investissement (environ 600 000 euros) et la dépense des travaux des locaux prévue sur le budget 2025 (330 000 euros) mais finalement reportée sur le budget 2026, avoisine les 80%, taux de réalisation comparable à celui des recettes.

Le résultat de 942 513,93€ masque cependant une certaine fragilité car il prend en compte l'apport de deux emprunts : un prêt relais sur trois ans de 600 000 euros pour le financement des travaux milieux aquatiques restés en section d'investissement et un prêt de 300 000 euros sur 20 ans pour le financement des travaux des locaux.



## Lexique des abréviations ou sigles utilisés

<b>AB</b> : Agriculture Biologique	d'agglomération, communauté urbaine, métropole)	<b>PAGD</b> : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
<b>AELB</b> : Agence de l'Eau Loire-Bretagne	<b>EPTB</b> : Établissements Publics Territoriaux de Bassin	<b>PAT-PCAET</b> : Plan d'Actions Territorial - Plan Climat Air Energie Teritorial
<b>ATV49</b> : Association Technique Viticole 49	<b>ETP</b> : Equivalent Temps Plein	<b>PNR-LAT</b> : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
<b>BE</b> : Bureau d'Etudes	<b>FDGDON</b> : Fédération Départementale des	<b>PTGE</b> : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
<b>BP</b> : Budget Prévisionnel	Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles	<b>SAGE</b> : Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux
<b>BV</b> : Bassin Versant	<b>GABB</b> : Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes	<b>SAU</b> : Surface Agricole Utile
<b>CA</b> : Chiffre d'affaires	<b>GEMAPI</b> : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	<b>SDAGE</b> : Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux
<b>CC</b> : Communauté de Communes	<b>GQRE</b> : Gestion Quantitative de la Ressource en Eau	<b>SDAGE-PDM</b> : SDAGE-Programme De Mesures
<b>CEN</b> : Conservatoire des Espaces Naturels	<b>HMUC</b> : Hydrologie Milieux Usage Climat	<b>SIG</b> : Système d'Information Géographique
<b>CLE</b> : Commission Locale de l'Eau	<b>IPR</b> : Indice Poisson Rivière	<b>SLAL</b> : Syndicat Layon Aubance Louets
<b>COPIL</b> : Comité de Pilotage	<b>LPO</b> : Ligue de Protection des Oiseaux	<b>STEP</b> : Station d'Epuration des Eaux Usées
<b>CPIE</b> : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	<b>MAEC HBV</b> : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Système Herbager	<b>UNICEM</b> : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux
<b>CT</b> : Contrat Territorial	<b>OFB</b> : Office Français de la Biodiversité	<b>ZNIEFF</b> : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
<b>CUMA</b> : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole	<b>OUGC</b> : Organisme Unique de Gestion Collective	<b>ZTHA</b> : Zone Tampon Humide Artificielle
<b>DDT</b> : Direction Départementale des Territoires	<b>PAEC</b> : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques	
<b>DREAL</b> : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement		
<b>EDEN</b> : Etudes Des Equilibres Naturels		
<b>ENS</b> : Espace Naturel Sensible		
<b>EPCI-FP</b> : Etablissement Public de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre (Communauté de communes, communauté		